

START-UP & HANDICAPS

OBSERVATOIRE DE LA FILIÈRE

AVRIL 2024

1
EDITION

MOT DE CONCLUSION

Olivier BONAVENTUR
Président du CoWork'HIT



Anne-Claude LEFEBVRE
Directrice du CoWork'HIT



CoWork'**HIT**

START-UP
HANDICAPS
· CONCOURS ·

LA HANDITECH

AUTEURS : LAURE TSIMBA (COWORK'HIT) ; WILLY ALLÈGRE (COWORK'HIT)

SOMMAIRE

EDITO	3
INTRODUCTION	10
OBSERVATOIRE	14
Photographie de la filière	15
Evolution du nombre d'entreprises	16
Répartition géographique	17
Profil type d'une startup dans le domaine du handicap	19
Année de création	20
Taille des startups	20
Fondateurs	21
Financements	23
Chiffres d'affaires	24
Marchés visés	26
Types de handicap	27
Domaines d'innovation	28
Types de marché	31
Taille des marchés	32
Typologies de marché	35
Points de rupture	36
Insertion sur le marché	37
Besoins d'accompagnement	39
Avancement dans la conception	41
Dépôt de brevet	42
Tests d'usage	43
Plan de gestion des risques	45
Veille réglementaire	46
Dispositifs médicaux et études cliniques	47
MANIFESTE - Les Startups se manifestent	49
1ère proposition : Remboursement	50
2ème Proposition : Réglementation	51
3ème Proposition : Financement	52
4ème proposition : Information sur les innovations	53
5ème proposition : Une Filière handicap écoresponsable	54
REFERENCES	55
ANNEXES	58

EDITO





CoWork'HIT

Anne-Claude Lefebvre, Directrice

La filière handicap, particulièrement dynamique et innovante, mérite d'être mise en lumière et soutenue! Elle se distingue par des spécificités, notamment une stratégie de marché pouvant évoluer «d'une réponse à un besoin individuel jusqu'à un marché élargi de personnes cibles, voire un marché fondé sur l'accessibilité universelle». Ainsi, les innovations développées pour le handicap ont généralement un impact sociétal plus large, et sont au croisement avec d'autres filières économiques porteuses, telles que la santé, le tourisme, la mobilité, le transport, l'emploi et la formation, le sport... Comment donc définir plus précisément les startups de la filière handicap ? Elles ont souvent 2 déterminateurs communs: 1/ les innovations, générées en réponse aux besoins sur le handicap sont co-construites avec les «usagers», personnes en situation de handicap, aidants et professionnels, 2/ elles font face à des problématiques communes, telles qu'un marché intérieur initialement limité, des besoins de financement aux étapes clés de développement, ou encore des stratégies de marchés spécifiques et parfois complexes, liées aussi aux modalités de financement de la solution innovante (via un remboursement par la CPAM, la Prestation de Compensation du Handicap...).

Pour répondre à l'ambition de structurer davantage cette filière, le projet «Handicap Innovation Territoire», lauréat France 2030 [1][2], porté par Lorient Agglomération, a permis dès 2021, la création du CoWork'HIT : centre d'innovation, d'expertises et de moyens, pour accompagner les acteurs du domaine du handicap (entreprises, établissements de soins/médico-sociaux, recherche, collectivités, etc.) dans le développement et la validation d'innovations techniques, servicielles et organisationnelles. Son accompagnement vise à la fois un impact sociétal en réponse aux besoins des usagers mais également économique en soutenant les entreprises de la filière handicap.

Citons parmi ses actions, le concours «Startup & Handicaps». D'ambition nationale, il vise à favoriser l'émergence de projets accélérant l'offre de solutions innovantes de compensation du handicap et de la perte d'autonomie, booster le développement des startups innovantes et mettre en lumière les innovations de cette filière. Porté par le CoWork'HIT avec l'appui de ses partenaires de l'écosystème breton et national, son succès est croissant avec 341 dossiers déposés lors des 3 premières éditions (2017, 2019, 2022) et 15 startups accompagnées (dont 6 en 2022).

Les données issues du concours 2022 ont été la source pour réaliser cette 1ère édition de l'observatoire de la filière handicap, réalisé en partenariat entre le CoWork'HIT, La Handitech et plusieurs startups. Cette initiative sera poursuivie dans la durée pour régulièrement produire des données publiques sur la filière, remonter ses spécificités et besoins, et enfin, mettre en lumière ses innovations prometteuses, réalisées pour, par et avec les personnes en situation de handicap, et qui rayonnent bien au-delà du handicap!



Groupe Caisse des Dépôts



Laure de la Bretèche

Directrice déléguée des Politiques sociales.



Gabriel Giabicani

Directeur adjoint de l'investissement, en charge de l'innovation et des opérations de la Banque des Territoires

Depuis sa création en 1816, la Caisse des dépôts n'a cessé de réinventer son modèle et d'intervenir dans de nouveaux domaines afin de répondre au mieux aux évolutions des territoires et aux besoins des Français.

Ce caractère innovant de la Caisse des Dépôts est très présent dans le domaine des politiques sociales. À la demande de l'État, nous avons mis en place le dispositif du Compte Personnel de Formation qui a déjà permis à 7 millions de salariés d'accéder à une formation et de la financer. Sur le domaine des politiques du handicap, nous avons développé le 1er système d'information et de gestion d'aides 100 % accessible destiné aux employeurs publics et aux gestionnaires du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, grande fierté partagée avec les équipes du FIPHFP. Ces innovations ont été intégralement développées en interne, en nous appuyant sur des groupes d'utilisateurs et de personnes concernées toujours très mobilisées. À ce stade, nous observons que le travail avec les startups sur des services liés et connexes se développe lentement, ces dernières appartenant à une filière pour laquelle un travail de structuration reste à poursuivre.

À travers la Banque des Territoires, qui déploie l'offre d'accompagnement et de financement de la Caisse des Dépôts pour soutenir les projets territoriaux, nous avons participé à la création du CoWork'HIT en 2021, pour le compte de l'État et dans le cadre du programme France 2030 Territoires d'innovation. Le travail que mène le CoWork'HIT autour de l'innovation et du handicap est essentiel : l'observatoire va accélérer la visibilité des acteurs, la compréhension de leurs besoins, la structuration de la filière, les collaborations et, in fine, les innovations.

De manière complémentaire, par l'action de financement de la Banque des Territoires des projets à fort impact social, nous avons investi dans plusieurs solutions innovantes permettant d'accompagner les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie: crèches inclusives pour enfants TND, entreprises adaptées offrant des formations et emplois dans des domaines très divers (restauration, reconditionnement de matériel informatique, etc.), colocations dans des habitats inclusifs et partagés permettant une meilleure intégration dans la cité, plateforme permettant aux aidants de trouver facilement des aides et solutions d'accompagnement, etc.

Afin de pérenniser ces projets essentiels, leurs dirigeants ont tous témoigné de la nécessité de consolider et animer une filière handicap, afin de faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement et de financement aux moments clé de leur développement, notamment après les phases d'idéation / d'amorçage. Nous sommes déterminés à poursuivre dans cette voie.



LA HANDITECH



La Handitech

Laurence Vergès, Déléguée générale

Dans le cadre de France 2030, le Gouvernement s'est saisi d'un certain nombre d'enjeux liés à l'autonomie et à la santé, des sujets cruciaux pour la filière des startups innovant dans le handicap. Ainsi dans le cadre du Grand Défi « Dispositifs médicaux numériques en santé mentale », la volonté de comprendre l'existant et de proposer un cadre propice aux innovations est-elle clairement définie.

Néanmoins, l'économie #handitech dans son ensemble souffre d'un retard étonnant dans sa structuration lorsqu'on la compare à d'autres transversales bien identifiées comme l'est la Silver Economy. Sans doute parce que le handicap recouvre des besoins et des cibles pluriels, des parcours mal maîtrisés voire méconnus, une diversité complexe d'acteurs, et qu'il demeure un sujet sociétal particulièrement sensible.

Pour pouvoir bénéficier de l'aspiration suscitée par France 2030, c'est toute la filière des startups et jeunes entreprises qui doit être mieux identifiée : cela passe par la production de données chiffrées consolidées, d'analyses macroéconomiques et de littérature sur le sujet. Certes, des études existent déjà dans certains domaines (santé, mobilité, accessibilité, insertion professionnelle...) et pour certains types de handicap, mais ce ne sont que quelques pièces du puzzle, trop éparses pour saisir l'ensemble. La handitech est une transversale qui requiert une meilleure lisibilité et une visibilité complète si elle veut favoriser l'essor et la démocratisation d'innovations inclusives.

C'est tout l'enjeu de la création de cet "Observatoire de la filière Start-ups & Handicaps" à l'initiative du CoWork'Hit et en partenariat avec l'Association La Handitech qui œuvre activement au développement de l'écosystème de l'innovation inclusive.

Plusieurs objectifs sont intrinsèques à la création de cet Observatoire :

- Que tout nouvel entrant sur le marché de la handitech bénéficie des meilleures conditions et informations pour s'y développer ;
- Qu'un dialogue pérenne et constructif s'instaure avec les acteurs publics, afin de faire état des besoins de la filière et d'amorcer des solutions pertinentes ;
- Qu'il contribue au rayonnement des innovations inclusives dans toutes les branches de l'économie. Ce dernier point est crucial : l'innovation de demain quelle qu'elle soit, se fera par et pour le handicap. En effet, seule l'approche de conception universelle garantit l'émergence de solutions vraiment adaptées à la pluralité des usages.

Ainsi, c'est par une filière structurée et économiquement claire, une présence accrue dans le débat public et un essor de la conception universelle, que nous parviendrons à une société véritablement inclusive, dépassant le prisme traditionnel « valide versus handicap », jusqu'à ce que ces deux mots se dissolvent dans la richesse des individualités.



APHPP, Association pour la Prise en compte du Handicap dans les Politiques Publiques et Privées

Matthieu Annereau, Président

Créée en septembre 2017 et reconnue d'intérêt général, l'APHPP est composée d'acteurs associatifs, d'élus et d'acteurs économiques.

A la croisée des chemins de 3 sphères qui ne collaborent pas assez, alors même que c'est leur complémentarité qui permettra de bousculer notre société et de la faire avancer sur les enjeux handicap et accessibilité.

La vision associative, militante c'est la parole des personnes dans leur volonté de plein accès aux droits, pour leur autonomie, leur émancipation, leur épanouissement.

La conscience politique qu'elle soit locale, nationale, européenne ou mondiale ; pour avoir à l'esprit comment parvenir à des améliorations règlementaires, législatives. La force économique parce qu'elle permet l'emploi et la création de matériels, d'aides techniques, d'innovations nécessaires à l'amélioration du quotidien des personnes handicapées.

Sur ce dernier point, l'innovation en lien avec le handicap est décisive et à l'instar de la croissance verte représente à nos yeux l'activité de l'avenir encore sous-estimée par nos gouvernants. Prenons un instant pour nous rappeler pour quels publics ont été développés le SMS (les personnes sourdes) et la télécommande (les personnes paraplégiques) pour comprendre que ce « réflexe handicap » crée une innovation qui profite en définitive à tous et ouvre de nouvelles perspectives de mieux vivre.

C'est dans cet esprit que l'APHPP a amplifié depuis 2022 son soutien aux start-ups et entreprises handicap et accessibilité. Dans le cadre d'un cycle évènementiel nous donnons la parole aux entrepreneurs, nous valorisons leur démarche, mettons en lumière leurs produits, leurs services.

Ce sont également des temps permettant la mise en réseau des entrepreneurs avec des responsables associatifs, des décideurs politiques pour les faire grandir.

Ce sont enfin des échanges qui permettent de faire fonctionner l'intelligence collective et trouver ensemble des propositions et solutions permettant de soutenir et surtout faire en sorte que la filière puisse se développer.

En juin 2023 à l'Assemblée Nationale, en septembre 2023 au village des athlètes de Paris 2024 et en avril 2024 au ministère de la santé et des solidarités, au fil de l'eau en co-pilotage du réseau Handicap et Innovation lancé par la Caisse des Dépôts, l'APHPP est pleinement mobilisée. Nous nous réjouissons et soutenons les travaux du CoWork'HIT qui répondent à la nécessité de compilation de données et de chiffres sur une filière à qui l'avenir appartient !

LES STARTUPS CONTRIBUTRICES



JIB
Thomas Groell



Streetco
Arthur Alba



Wyes
Sarah Mougharbel
Maxime Loubar



Omni
Charlotte Alaux



EPPUR
Colin Gallois
Lancelot Durand



CAPTIV
Morgan Lavaux



FeelObject
Sylvain Huin



HandiEasy
Jason Chemama



Orthopus
Dorothee Petroff



HOPPER
Lou-Emmanuelle Leclercq



VEEBYA
Rajae El Harrak



N-VIBE
Charlie Galle



GYROLIFT
Lambert Trénoras

LES SPONSORS

Ce travail, réalisé à partir des données issues du concours «Startup & Handicaps», a été possible grâce au soutien de ses partenaires sponsors. Nous tenons à les remercier à la fois pour leur soutien financier, leur mobilisation dans les différentes étapes du concours, dans le comité de pilotage et le jury, mais aussi pour les conseils et expertises qu'ils ont pu apporter aux startups. Pour la plupart d'entre eux, ces partenaires sont engagés fidèlement dans les toutes les éditions du concours aux côtés du centre d'innovation CoWork'HIT, qu'il s'agisse de partenaires régionaux témoignant de l'écosystème favorable du territoire breton sur le handicap, mais aussi de partenaires nationaux qui soutiennent la filière handicap.



INTRODUCTION



UNE DYNAMIQUE FORTE D'INNOVATION SUR LE HANDICAP

Avec plus de 200 acteurs actifs et des créations d'entreprises par dizaines chaque année [3], les startups dans le secteur du handicap représentent un vivier à fort potentiel.

Cette filière de la « Handitech » a pu par exemple être mise en lumière par le Syntec Numérique, avec le soutien de l'APHPP, de Bpifrance et de la French Tech [3], dans l'objectif de formuler auprès du Gouvernement des propositions pour la diffusion des aides techniques numériques.

En 2020, le champ des aides techniques à l'attention des personnes âgées et en situation de handicap a fait l'objet d'un rapport ministériel [4], soulignant la nécessité de reconsidérer les aides techniques comme des catalyseurs d'autonomie, plutôt que simplement comme des solutions palliatives. Les ministres de la Santé / Handicap et la Sécurité sociale expriment leur préoccupation quant à l'utilisation limitée de ces leviers en France. Au moment de l'écriture du rapport, la politique française sur les aides techniques était centrée sur l'accès financier aux équipements, et ne favorisait pas suffisamment l'accompagnement global pour une réelle amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie. Contrairement à d'autres pays européens, la France manque de souplesse dans l'adaptation des aides techniques en fonction des besoins évolutifs. Le texte plaide en faveur d'une politique globale incluant l'information, l'accompagnement, l'évolution des besoins, et la qualité des services pour optimiser l'autonomie des personnes tout au long de leur vie. L'objectif est donc de passer d'une approche financière et palliative à une vision émancipatrice, faisant des aides techniques un pilier essentiel de la politique de soutien à l'autonomie, indépendamment de l'âge des personnes concernées, et passant notamment par le prisme de l'innovation.

En 2022, la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, en collaboration avec La Handitech et la Banque des territoires prend la décision de structurer un réseau et un collectif baptisé "Handicap & Innovation". L'objectif est de favoriser la collaboration et l'innovation dans le domaine du handicap. Les présentations, les discussions et les parcours des entreprises mettent en évidence les particularités des soutiens proposés aux entrepreneurs, les besoins des startups et les pistes de travail collectives. Une première tribune abordant les thèmes du handicap, de l'entrepreneuriat et de l'innovation a été publiée à ce titre [5]. Cette tribune couvre à la fois le statut de l'entrepreneur en situation de handicap et celui de l'innovation visant une application en faveur du handicap.

UN PREMIER OBSERVATOIRE DE LA FILIÈRE STARTUP & HANDICAPS

L'initiative de créer un Observatoire découle du concours «Startup & Handicaps», organisé pour sa troisième édition par le CoWork'HIT en 2022. Au cours de cette édition, 161 candidatures ont été recensées, soulignant l'émergence de jeunes entreprises innovantes principalement dans le domaine du handicap en France.

La publication de cet Observatoire résulte d'une démarche collective et collaborative impliquant startups, investisseurs, structures d'accompagnement, etc. visant à mettre en lumière ce secteur en pleine structuration au-delà du concours, établissant ainsi un document de référence pour mieux appréhender la filière «Startup et Handicaps» à l'échelle nationale.

Il répond à 4 grands objectifs :

1. **Produire des données publiques sur la filière** : Il existe actuellement trop peu de données publiques sur le sujet, ce qui ne permet pas d'identifier clairement ce que l'on appelle filière «Startup et Handicaps» et son impact.
2. **Connaître les spécificités de la filière** : taille des entreprises, composition de l'équipe, marché ciblé, accès au financement, etc.
3. **Faire remonter les besoins et agir collectivement** : en partenariat avec des acteurs tels que l'association «La Handitech», l'Observatoire vise à donner du poids auprès des politiques publiques et institutions (CNSA, Conseils Départementaux, MDPH/MDA, DSS, DGCS, DGE, gouvernement, etc.).
4. **Faire connaître les innovations des startups** : Il s'agit d'une étape essentielle pour diffuser ces solutions innovantes auprès des usagers, des professionnels, des aidants, etc.

Au-delà des chiffres, la publication de cet Observatoire vise également à donner la parole aux « start-uppeurs » à travers 6 témoignages et un manifeste réalisé de manière collaborative avec un collectif de startups engagées. Ce dernier remonte les enjeux suivants :

- **Soutien dans le déploiement** : Porter une attention particulière et soutenir le déploiement des innovations françaises. Malgré l'apport significatif d'innovations améliorant le quotidien des personnes en situation de handicap et leurs aidants, les startups nationales ne bénéficient pas de mise en valeur par les institutions publiques ni de facilitation dans le financement (MDPH, LPPR, PCH, via des établissements et services médico-sociaux et de santé, ...). Cela est d'autant plus surprenant, car de nombreuses startups ont été reconnues d'utilité sociale par l'État via le label ESUS.
- **Soutien financier aux entreprises** : C'est un point critique, étant donné l'impact social positif collectif que ces startups handicap induisent. Cet impact social pourrait être davantage reconnu par l'État, et les startups davantage soutenues notamment sur le plan financier. Actuellement, à l'exception de France 2030, aucun dispositif public n'est spécifiquement dédié au soutien des startups handicap. Souvent en compétition directe avec d'autres entreprises du secteur de la santé ou autre domaine porteur, elles sont défavorisées en raison d'une moindre rentabilité sur un marché complexe et d'une croissance plus lente (une caractéristique propre à leur écosystème). Elles perdent ainsi des opportunités de financement pour le développement de leurs innovations, malgré les retombées sociétales indéniables. Il paraît donc nécessaire, par exemple au niveau de la BPI ou des financements régionaux, de mettre en place des enveloppes dédiées à cette thématique.
- **Co-construction des démarches** : Intégrer les startups dans les groupes de travail nationaux visant à faire évoluer le secteur national au service de l'autonomie, au même titre que certaines associations ou autres entités. La connaissance de terrain et l'expertise technologique des startups du domaine du handicap pourraient enrichir les discussions et apporter une vision complémentaire sur des sujets tels que les financements des aides techniques, le fonctionnement des MDPH, la formation au sein des instituts de formation en ergothérapie, etc.

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre du troisième concours « Startup & Handicaps » porté par le CoWork'HIT en 2022, un sourcing de 161 startups a pu être réalisé aboutissant à une base de données de 112 dossiers exploitables. Les éléments présentés résultent de l'exploitation de ces données.

La collaboration active des entreprises et l'engagement de tous nos partenaires ont permis de dresser un portrait inédit de l'écosystème, contribuant ainsi à esquisser une image plus détaillée qu'elle ne l'était à ce jour, de la réalité des startups évoluant dans le domaine du handicap au niveau national.

Ce concours était ouvert à toute startup, toute PME et tout porteur de projet en phase de création d'entreprise, résidant en France métropolitaine et proposant tous projets, produits ou services destinés aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

L'Observatoire détaille différents volets, dans l'objectif de faire remonter un maximum d'informations pertinentes sur la filière en cours de structuration.

Tout d'abord, une photographie générale de cette filière permet d'estimer l'évolution du nombre de startups en France et visualiser leurs implantations géographiques. Ensuite, un zoom est réalisé sur les activités de ces startups (type d'innovations, clients/usagers ciblés...) ainsi que sur leurs positionnements (offre et marché, modèle économique retenu...). Ces éléments descriptifs sont complétés d'une analyse des freins actuels et des besoins d'accompagnement de ces acteurs (méthodologiques, réglementaires, financiers, ...). Le dernier volet cible les capacités de financement de ces structures.

Pour l'analyse des données, nous avons pris en compte certains biais d'interprétation. Tout d'abord, les projets les moins matures sont portés par des personnes en cours de création d'entreprise. De plus, les réponses au sondage sont recueillies dans le cadre du concours ce qui peut influencer les réponses des entreprises.

OBSERVATOIRE





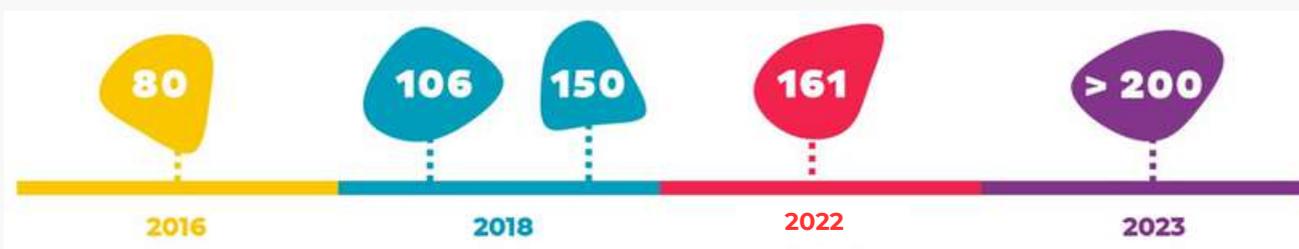
PHOTOGRAPHIE DE LA FILIÈRE

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES

Nous le savons, la filière Handicap est encore en cours de structuration et le champ thématique du handicap a encore des contours flous et difficiles à définir. Par conséquent, les lacunes en matière de données sur le handicap persistent malgré une série de rapports. Parmi eux, le rapport Vachey-Jeannet [6] soulignait déjà en 2012 le manque de sources fiables pour comprendre les situations de handicap, tandis que la recommandation du Défenseur des Droits fin 2017 pointait encore l'absence de coordination nationale pour collecter et valoriser les données statistiques et les études sur le handicap. Cette situation engendre un manque de transparence quant aux informations disponibles, laissant la question "combien ?" souvent sans réponse dans le domaine du handicap.

Par exemple, si le référencement des startups françaises est fait dans d'autres secteurs (exemple: 215 startups et entreprises françaises dans le domaine de l'« AgriTech » et de la « FoodTech » [17]), il n'existe à ce jour pas de statistiques officielles recensant le nombre de startups dans le domaine du Handicap. Nous pouvons seulement dresser une tendance sur l'évolution croissante du nombre de startups dans ce domaine en France grâce à plusieurs chiffres clés provenant :

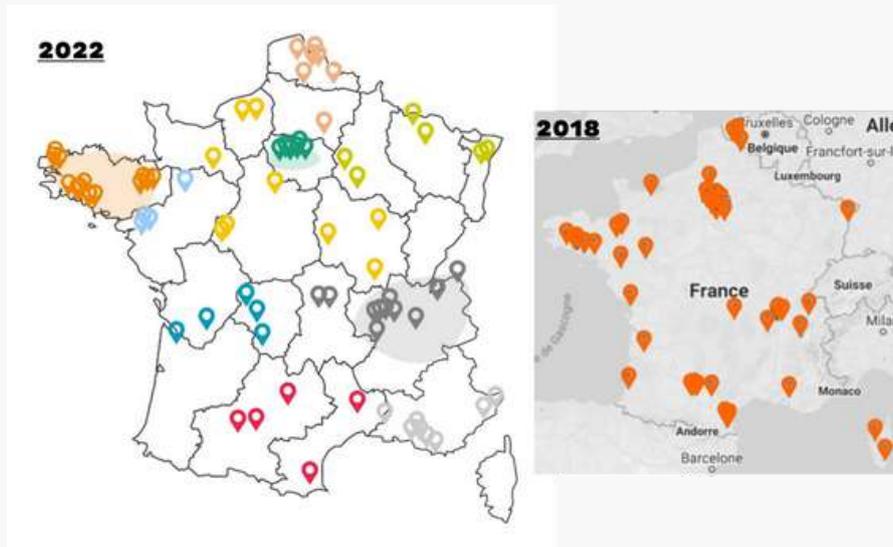
- Des trois concours « Startup & Handicaps » portés initialement par la Chambre du Commerce et d'Industrie (CCI) du Morbihan et transféré au CoWork'HIT pour l'édition 2022, entre 2016-2022 [6] qui a comptabilisé 80 candidatures (2016), 106 (2018) puis 161 (2022). Même si ce nombre croissant peut aussi venir de la notoriété croissante du concours.
- Du rapport « Consolider la filière #Handitech pour mieux servir et accompagner les personnes en situation de handicap dans les usages numériques, vers une stratégie nationale pour les aides techniques numériques » du Syntec Numérique [3], avec le soutien de l'APHPP, de Bpifrance et de la French Tech, qui a été rédigé dans l'objectif de formuler auprès du Gouvernement des propositions pour la diffusion des aides techniques numériques. Ce rapport recensait 150 entreprises dans ce domaine en 2018.
- Plus récemment, la septième édition du concours Handitech Trophy en 2023 a permis de comptabiliser plus de 200 porteurs de projets [7] parmi lesquels un grand nombre d'entreprises (ce nombre étant atteint chaque année depuis la quatrième édition en 2020 [8]). Depuis 2017, ce concours permet à des entrepreneurs innovants au service de l'autonomie des personnes en situation de handicap de promouvoir leur solution et de bénéficier d'un tremplin puissant sur le marché.



Pour cette troisième édition du concours «Startup & Handicaps» organisé par le CoWork'HIT, 161 startups ont candidatées.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Les startups françaises recensées au cours de cette édition du concours «Startup & Handicaps» sont globalement bien réparties sur le territoire national métropolitain et sont plus nombreuses et mieux réparties par rapport à la précédente édition du concours en 2018, comme le montre les cartes Figure 1.



Répartition géographique des start-ups sondées

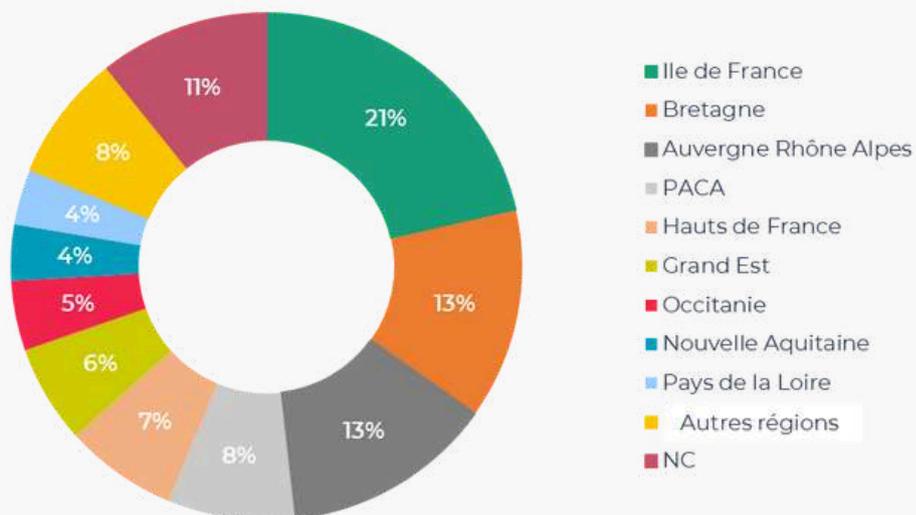


Figure 2 - Répartition géographique par région des startups sondées en 2022

D'après notre sondage, nous remarquons cependant sur la Figure 2 ci-dessus que trois régions particulièrement dynamiques dans cette branche se distinguent : l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Bretagne, qui à elles trois comptabilisent près de la moitié des entreprises sondées (47%). Nous observons aussi que la concentration des startups dans le domaine du handicap en Île-de-France est en recul de 9 % par rapport à l'édition précédente du concours.

Comparaison avec les données de Numeum :

Le Numeum est le premier syndicat professionnel des entreprises du numérique en France. Il regroupe les entreprises de services du numérique (ESN), les éditeurs de logiciels, les plateformes et les sociétés de conseil en technologies en France. Il a présenté un état des lieux des startups de la French Tech sur l'année 2021 grâce à une analyse de la base de données SaaS Motherbase qui référençait près de 11 000 startups tout secteur confondu (numérique, biologie, santé, industrie, etc.) à cette période [9]. La répartition des startups du domaine du handicap se superpose globalement à leur cartographie des startups actives en France Métropolitaine en décembre 2021.

Les données de cet observatoire coïncident avec l'étude de Numeum qui révèle que les startups se concentrent essentiellement dans les centres urbains mais constate en parallèle l'amorce d'une véritable dynamique régionale depuis le début de la crise sanitaire, avec une proportion des startups basées en Île-de-France qui diminue de 2% en l'espace de deux ans [9].



**PROFIL TYPE
D'UNE STARTUP
DANS LE
DOMAINE DU
HANDICAP**

ANNÉE DE CRÉATION

Les startups répondantes sont jeunes : près de 60% d'entre elles ont été créées entre 2020 et 2022 (Figure 3).

Selon le baromètre de la performance économique et sociale des startups du numérique établi par la BPI, la France compte 13 000 startups actives en 2023 [11] contre près de 11 000 en 2021 [9]. La filière Handicap participe donc bien à cette croissance notable malgré la crise sanitaire en 2020.

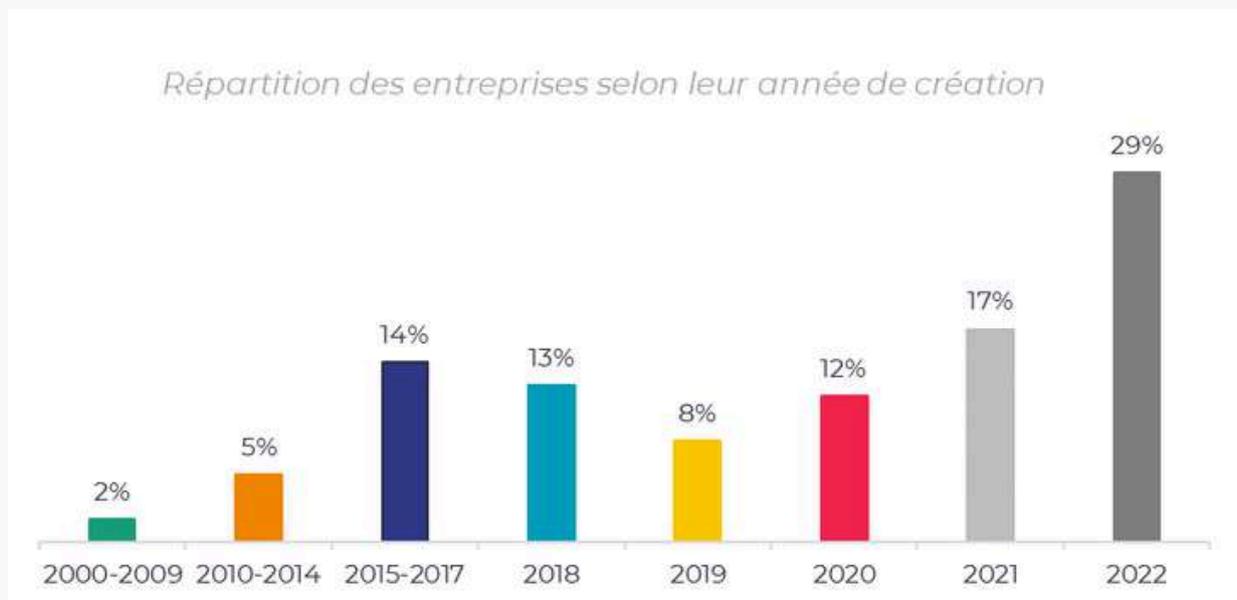


Figure 3 - Date de création des startups sondées

TAILLE DES STARTUPS

L'effectif varie selon les sources mais une startup française dispose en moyenne d'environ 25 à 30 employés (contre 23 personnes en moyenne en 2021 sur les 11 000 startups actives à cette période [18]) selon :

- Les derniers chiffres produits par France Digitale [9] : en 2023, 400 000 personnes sont employées directement dans les 13 000 startups actives que compte le pays soit une moyenne de 30 employés environ par startup.
- Le bilan 2023 de la Startup Nation en France : les 17 050 startups identifiées comme "actives" à fin 2023 représentent 423 000 emplois, soit une moyenne de 25 salariés par startup [19].

Au regard de ces chiffres, les startups du secteur du handicap comportent de petits effectifs : en moyenne, 7 à 8 personnes y travaillent. A noter que près de 60% des entreprises ont 5 employés ou moins, et 25% n'ont qu'un seul employé. Parmi ces dernières, 83% ont été créés après 2019 (Figure 4).

Ces faibles effectifs peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs :

- La jeunesse de l'écosystème
- La faiblesse des capacités de financement de l'écosystème
- La lenteur de la traction commerciale dans ce domaine

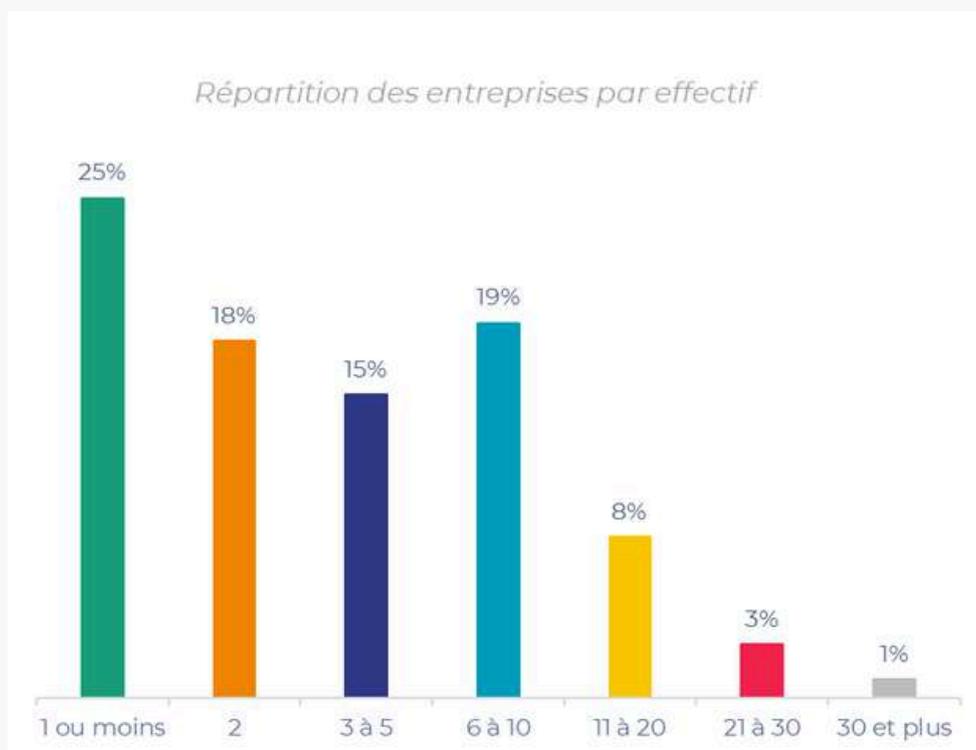


Figure 4 - Répartition des entreprises sondées selon leur effectif

FONDATEURS

Près d'un quart des fondateurs ont déjà créé une autre startup qui existe encore au moment de l'enquête : la majorité des fondateurs (76%) est donc sans expérience antérieure dans la création des startups (Figure 5). Ce manque d'expérience du/des fondateur(s) avait déjà été mis en lumière lors de la précédente édition avec globalement les mêmes proportions.

Cette proportion coïncide avec une étude quantitative et qualitative en sociologie menée entre 2016 et 2018 auprès de 500 fondateurs et fondatrices de startups entrepreneurs tout secteur confondu qui indique que seuls 18% d'entre eux étaient indépendant, auto-entrepreneur, à son compte, chef d'entreprise avant la création de leur startup [20].

De plus, 31% des fondateurs indiquent ne pas consacrer la totalité de leur temps dans l'entreprise (Figure 5). C'est en particulier le cas, au début de l'aventure et pour diverses raisons telles que le besoin de générer des revenus stables par ailleurs ou encore la nécessité de se former et de développer des compétences essentielles pour gérer leur entreprise. Dans le temps alloué à leur startup par les fondateurs, la recherche de financement peut aussi constituer un aspect limitant. En effet, parce qu'elle est très chronophage, cette recherche de financements réduit le temps disponible pour d'autres aspects tout aussi essentiels pour le développement de l'entreprise.

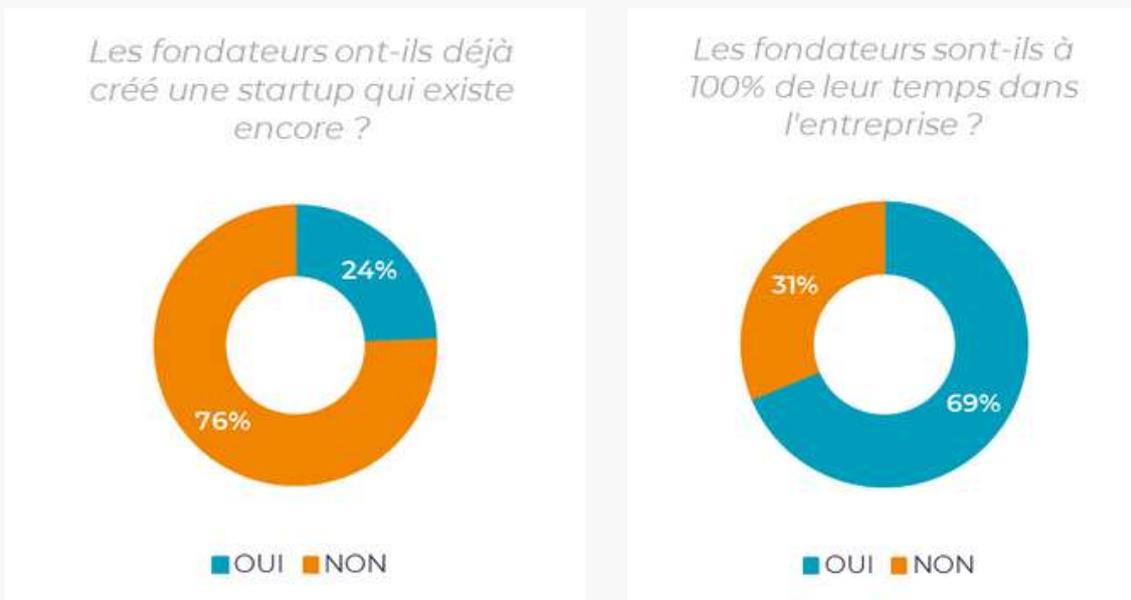


Figure 5 - Expérience des fondateurs dans la création d'entreprise et temps consacré à leur entreprise

Enfin, on note que 23% des fondateurs sont en situation de handicap (Figure 6).

Ce chiffre souligne qu'être directement concerné par une situation de handicap est un facteur de motivation pour passer à l'action. En retour, créer une solution innovante dans le champ du handicap participe du mouvement plus large d'autodétermination.



Figure 6 - L'un des fondateurs est-il en situation de handicap?

Selon l'Observatoire de l'emploi et du handicap réalisé par l'Agefiph en octobre 2022 [12], sur les 2,9 millions de personnes reconnues administrativement comme handicapées (et dont certaines sont hors classes actives), moins de la moitié (1,1 million) a un emploi et 10% ont un statut cadre. Nos 23% contrastent donc avec l'emploi des personnes en situation de handicap en France en général. Il ne faut pas d'ailleurs exclure le fait que la création de sa propre startup représente une opportunité d'emploi plus facile d'accès ou en meilleure adéquation avec les compétences de certaines personnes en situation de handicap;

FINANCEMENTS

Les startups sont amenées à devoir lever des fonds pour satisfaire leurs besoins de financement. Aujourd'hui, leurs sources de financement sont diverses. Si le financement non dilutif regroupe tous les financements qui n'auront aucun impact sur l'actionnariat de l'entreprise, le financement dilutif fait référence à tous ceux qui vont nécessiter l'entrée au capital de l'entreprise d'investisseurs externes (personnes morales ou physiques) en contrepartie de leur apport financier. Chaque startup peut choisir la combinaison de sources de financement qui correspond le mieux à ses besoins et à sa stratégie de croissance.

12% des entreprises sondées sont financées à la fois par des fonds engagés et par des subventions (auprès de mécènes, de collectivités territoriales, etc.) (Tableau 1).

Au moment du sondage, 5% d'entre elles ont des fonds déjà engagés et 1% sont dans un processus d'instruction avec des promesses d'investisseurs (contre respectivement 27% et 18% en 2018).

Le crédit impôt recherche (CIR) reste également une source d'aide financière pertinente pour les startups qui mènent principalement des activités de R&D, notamment pour les 4% d'entre elles dont le CIR est la seule source de financement.

Parmi les entreprises sondées, 31% n'ont aucune source de financement et 30% ne se financent qu'avec des subventions. Cela montre une fragilité économique des startups du secteur.

		Financement non dilutif			
		Aucun	Cauton institutionnelle	CIR	Subventions
Financement dilutif	Aucun	31%	2%	4%	30%
	Engagements et promesses	1%	0%	2%	7%
	Fonds engagés	5%	2%	4%	12%

Tableau 1 - Répartition des entreprises sondées selon leurs modes de financement

CHIFFRES D'AFFAIRES

Cette fragilité économique se ressent également dans les chiffres d'affaires (CA) des entreprises sondées : au dernier exercice, plus de la moitié d'entre elles (53%) n'ont pas rentré de chiffre d'affaires et un quart déclare un CA de moins de 50k€ (Figure 7). Cela peut s'expliquer par la jeunesse des startups [Ui] ciblées par le concours. En effet, parmi les entreprises déclarant une absence de chiffres d'affaires, 68% sont encore au stade d'idée, de PoC (Proof of Concept) ou de prototype dans leur développement. Pour les 32% restants, leur solution est à l'état de produit fini commercialisable traduisant dans ce cas, un accès au marché complexe.

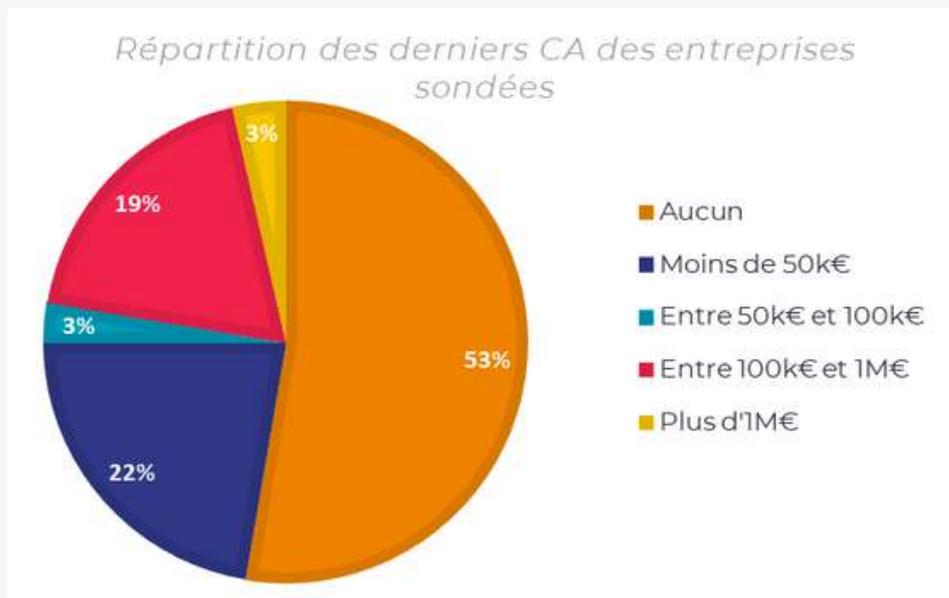


Figure 7 - Derniers chiffres d'affaires des entreprises sondées.

En revanche, les startups comptent sur leur future capacité de financement sur fonds propres liée à leur chiffre d'affaires. En effet, nous observons que toutes les entreprises prévoient un CA dans 3 ans supérieur ou égal à celui de l'année en cours. Par exemple, 36% des entreprises affichant un CA de moins de 50k€ au dernier exercice (année N) prévoient d'en avoir un compris entre 100k€ et 1M€. Plus spécifiquement, toutes les entreprises prévoient de faire un CA non nul à l'année N+3 (Figure).

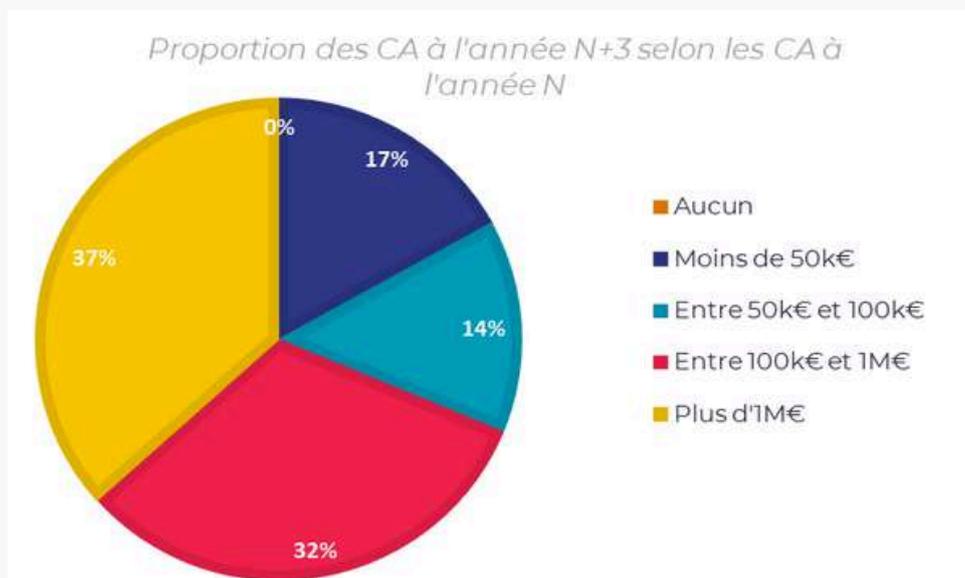


Figure 8 - Chiffre d'affaires prévisionnel à N+3 selon le chiffre d'affaires à l'année N.

Lancelot DURAND

CTO et co-fondateur chez EPPUR

"En innovant dans le handicap, on fait face à un marché concurrentiel et à des contraintes normatives essentielles mais qui semblent entraver parfois le processus même d'innovation."

EPPUR

Eppur est née dans la tête de Colin Gallois (CEO et fondateur) en 2015 lorsqu'il croise la route d'un utilisateur de fauteuil roulant manuel qui se brûle les mains et qui peine à descendre une pente. Il décide donc de se pencher sur cette problématique. La start-up, qui compte aujourd'hui 8 personnes, fabrique la paire de roues Dreeft permettant aux utilisateurs de fauteuils roulants d'exercer un freinage progressif et sécuritaire d'une simple pression vers l'arrière sur la main courante.



Quels sont vos besoins prioritaires aujourd'hui?

Nous en avons plusieurs en parallèle, notamment sur les volets de la propriété intellectuelle et réglementaire. Le besoin de faire tester le produit auprès d'utilisateurs s'est rapidement fait sentir durant la phase R&D et c'est d'ailleurs très important de s'y prendre le plus tôt possible. Mais c'est parfois un vrai défi de trouver des testeurs. Heureusement, en participant à des salons, en contactant des associations et des centres de rééducation, nous avons développé un bon réseau que nous avons mobilisé pour faire tester notre produit.

Quels sont les obstacles rencontrés lorsque l'on souhaite innover dans le domaine du handicap ?

Le marché du handicap est un marché complexe notamment par sa nature "artisanale". En effet, chaque personne en situation de handicap a des besoins spécifiques auxquels il faut souvent répondre par une approche individualisée en développant des solutions sur mesure qui vont bien au-delà des standards préétablis. De plus, le marché français est fortement dépendant des remboursements. Différentes aides existent mais elles sont très complexes, sans règle d'attribution claire et ne couvrent généralement pas les coûts élevés de ces équipements spécialisés. Cela crée une opacité quant aux aides réellement accordées pour un produit donné, même après sa commercialisation et cela peut fortement freiner l'accès au marché de certaines solutions. En innovant dans le handicap, on fait aussi face à un marché restreint avec de nombreux monopoles d'entreprises renforcés par des exigences en matière de propriété intellectuelle et de mise en conformité normative qui nécessitent de gros investissements. Cette réalité complexe et parfois décourageante soulève des questions fondamentales sur l'innovation dans le domaine du handicap. Les normes actuelles, bien qu'essentielles pour la sécurité et la qualité des produits, semblent parfois entraver le processus même d'innovation. Le modèle économique des startups doit également être repensé, avec un besoin croissant de financements conséquents et d'accès à des structures organisationnelles souvent réservées aux grandes entreprises.

Comment avez-vous surmonté ces obstacles ?

Chez Eppur, nous développons des produits très innovants, avec un objectif d'export rapide et de remboursement sécu. Nous avançons grâce à l'accompagnement de précieux d'incubateurs, en répondant à de nombreux appels à projets et demandes de subventions pour "survivre" avant la levée de fonds. Et bien-sûr grâce aux nombreux encouragements que nous recevons de la part de nos clients et de nos testeurs qui nous donnent l'énergie pour avancer !



MARCHÉS VISÉS

TYPES DE HANDICAP

Il est difficile de catégoriser les clients finaux (entendu comme usagers bénéficiaires en situation de handicap) par leur « type » de handicap. L'OMS [13] a élaboré pour cela la Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF), qui ne classe pas les individus mais bien leur fonctionnement (activités que font les individus et les domaines de la vie auxquels ils participent ; les facteurs environnementaux qui influencent leur participation ; les fonctions organiques et les structures anatomiques des individus ; les facteurs personnels). C'est avec cette grille de lecture que les catégories présentes sur les graphes ci-dessous ont été définies.

Chaque type de handicap (moteur, cognitif, psychique, auditif ou visuel) correspond à des besoins spécifiques et engendre donc un marché qui lui est propre, même si de nombreuses startups se positionnent sur plusieurs de ces marchés à la fois.

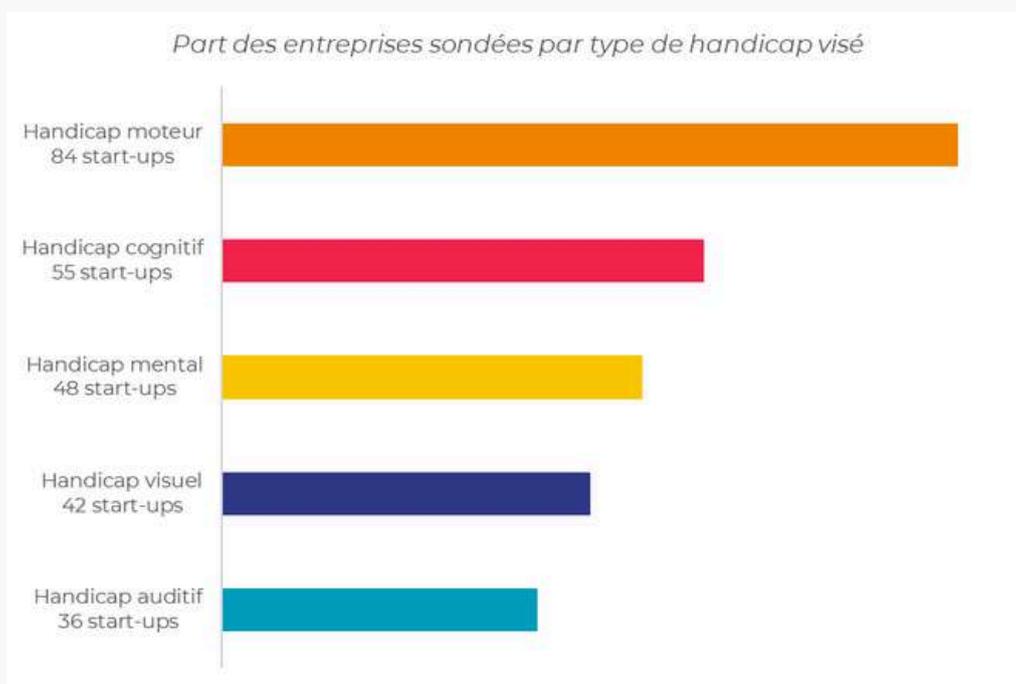


Figure 9 - Part des entreprises visant chaque type de handicap sur les 112 startups répondantes

La plupart des entreprises sondées ciblent plusieurs catégories de handicap (Figure 9). Selon une étude menée par la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) en 2021, 14 % des personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile en France, soit 7,6 millions de personnes, sont handicapées, 8 % (4,4 millions) ont une limitation physique sévère, 5 % (2,8 millions) une limitation sensorielle sévère et 4 % (1,9 millions) une limitation cognitive sévère) [14].

Le handicap moteur est visé par 75% des entreprises sondées, ce qui est cohérent avec le fait qu'il soit le plus représenté dans la population française de 15 ans ou plus vivant à domicile. Il faudrait vérifier si cette proportion est conservée en étendant aux personnes en situation de handicap actives.

Enfin, il est intéressant de noter que le type de handicap visé n'a pas une très grande influence sur les derniers chiffres d'affaires : ceux-ci se retrouvent dans des proportions globalement semblables dans chaque cas (Figure 10).

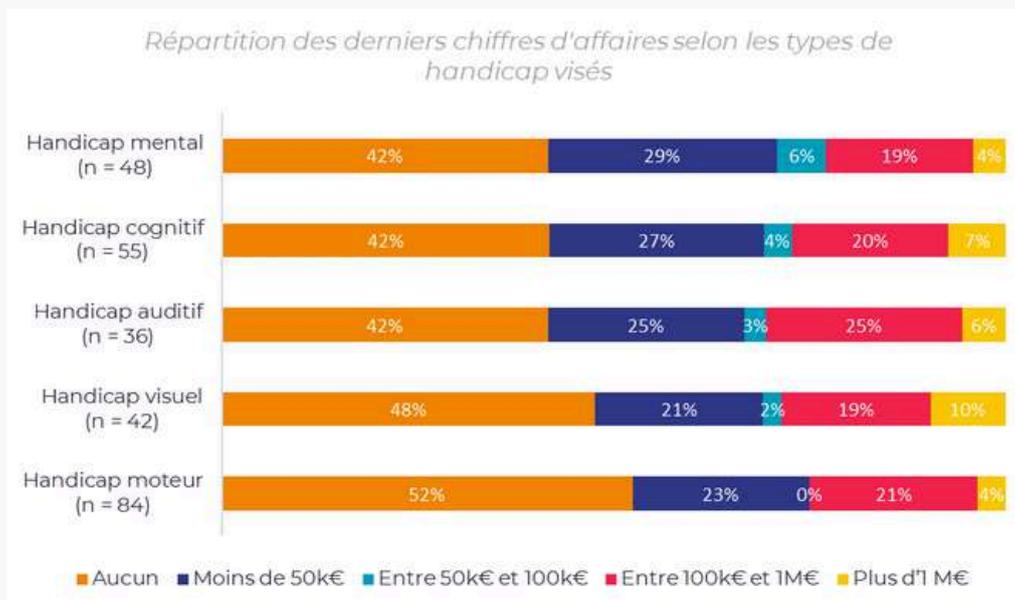


Figure 10 - Chiffre d'affaires réalisés selon le(s) type(s) de handicap(s) visé(s)

DOMAINES D'INNOVATION

Chaque entreprise cible un domaine d'innovation en particulier (Figure 11). Ainsi, les secteurs « Santé et bien-être », « Mobilité » et « Emploi et vie sociale » représentent 81% des entreprises sondées. Concernant la forte proportion du secteur « Mobilité » (près d'un quart des entreprises sondées cible ce domaine d'innovation), cela peut s'expliquer par le fait que les handicaps moteurs sont les plus ciblés par les startups.

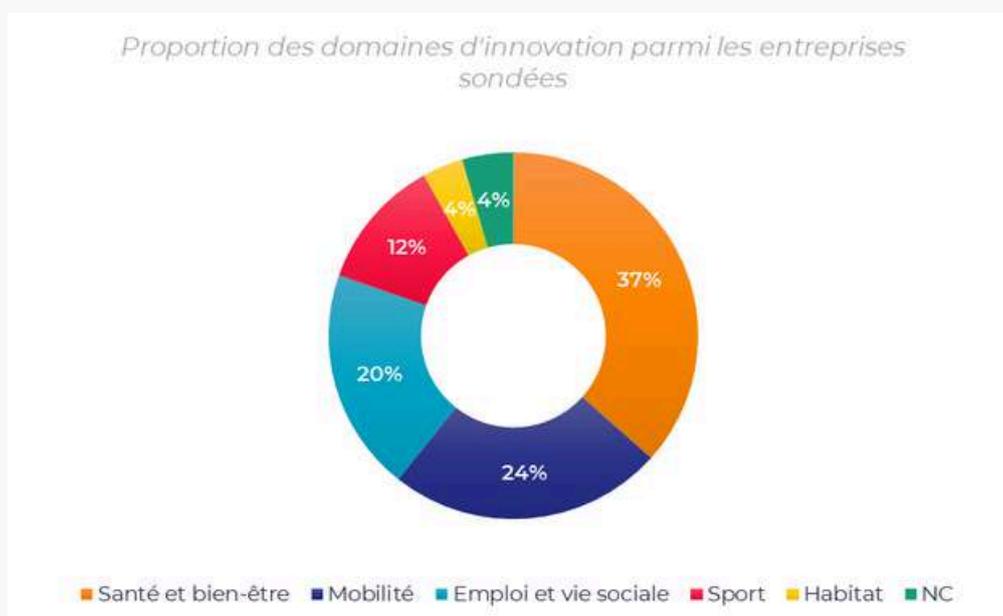


Figure 11 - Domaines d'innovation représentés et leur proportion parmi les entreprises sondées

Contrairement au type de handicap, le domaine d'innovation a un impact direct sur le dernier chiffre d'affaires (Figure 12). Les deux secteurs « Santé et bien-être » et « Emploi et vie sociale » comptabilisent pas loin de 50% d'entreprises n'ayant eu aucun chiffre d'affaires au dernier exercice, et plus de 30% d'entreprises ayant au moins 100 k€ de chiffre d'affaires au dernier exercice. 63% des startups évoluant dans le secteur de la « Mobilité » n'affiche aucun chiffre d'affaires au moment du sondage.

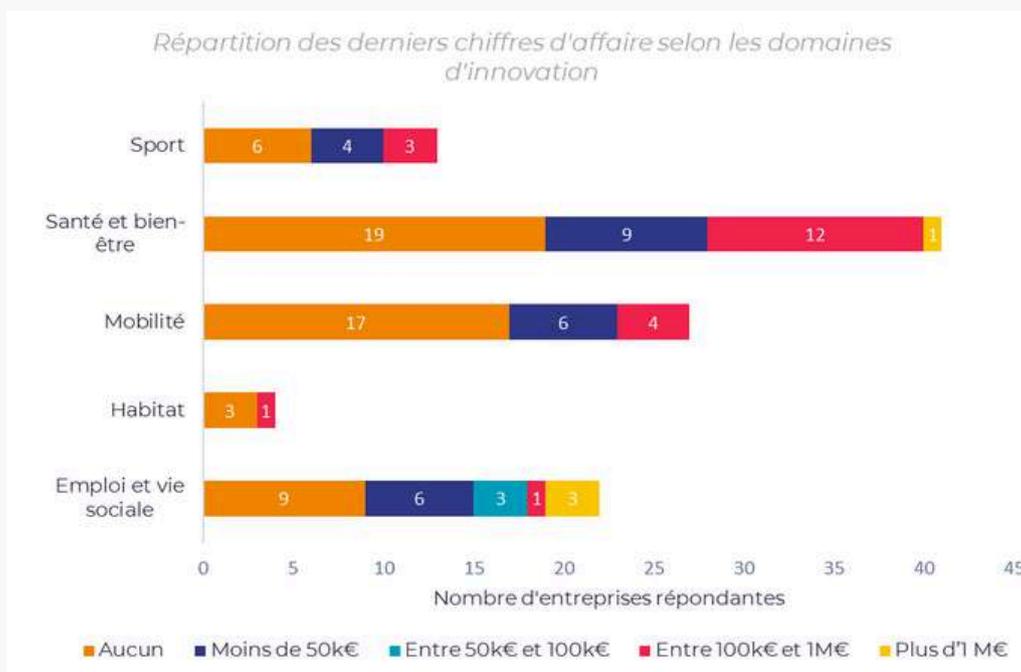


Figure 12 - Derniers chiffres d'affaires des entreprises sondées selon les domaines d'innovation

Thomas GROELL

CEO et co-fondateur chez JIB Smart Home

"La lenteur du système français dans la prise en charge des aides techniques entrave l'équipement des bénéficiaires et compromet la stabilité financière des entreprises du secteur. Il faut garantir un accès plus rapide aux solutions technologiques pour les personnes en situation de handicap."



Depuis plus de cinq ans, JIB Smart Home s'engage activement dans le développement de solutions technologiques visant à améliorer l'autonomie des personnes en situation de handicap moteur. Leur mission : combler l'écart entre le monde de la technologie et celui du handicap pour favoriser l'autonomie accessible à tous et pour réduire les inégalités liées au handicap.



Quels sont vos besoins prioritaires aujourd'hui, hors financement?

Nos besoins actuels sont directement liés à la nécessité de restructurer le système des aides techniques en France. Nous constatons en effet une lenteur et une complexité significatives dans le processus d'équipement des personnes en situation de handicap, en comparaison à nos voisins belges ou allemands. En France, le délai moyen entre l'expression du besoin d'aide technique et l'équipement est de 9 mois contre quelques semaines chez nos voisins européens. Cette inertie dans notre système compromet drastiquement l'innovation, l'efficacité et la pérennité des start-ups de notre secteur. C'est aussi préjudiciable pour les utilisateurs car leurs aides techniques conditionnent leur capacité d'intégration. Il est donc primordial d'améliorer la fluidité du système pour garantir un accès plus rapide aux aides techniques. Cela doit passer par l'aspect financement / prise en charge de l'équipement mais aussi par la formation des professionnels de santé aux nouvelles aides techniques pour qu'ils guident au mieux leurs patients.

Dans votre parcours en tant que start-up : quels ont été les obstacles en termes de financement ? Comment les avez-vous surmontés?

Au cours des 3 premières années, nous avons fait face à la difficulté de trouver le bon modèle commercial. Après plusieurs ajustements, nous avons compris que la vente de kits personnalisés directement aux particuliers était le modèle le plus efficace. Cependant, malgré la volonté de maintenir des prix bas, la lenteur de l'écosystème a finalement mis en péril notre stabilité financière. Malgré une levée de fonds en 2021, nous avons été contraints de réduire drastiquement notre équipe en 2022 et d'augmenter nos tarifs pour éviter la fermeture de l'entreprise.

Nous avons cherché des financements complémentaires, mais la compétition et les difficultés générales dans le soutien financier des start-ups ont rendu la tâche ardue. Nous avons finalement obtenu de 400 000 euros entre prêts, financements dilutifs et non-dilutifs.

Actuellement, nous sommes en passe de devenir rentables, mais les retards de paiement de nos clients dus aux délais de prise en charge de leur équipement rendent la situation délicate.

Nous manquons d'interlocuteurs au niveau public et nous souffrons de l'absence d'un guichet spécialisé pour les start-ups du handicap.

TYPES DE MARCHÉ

Le positionnement est un choix stratégique commercial, qui cherche à donner à une offre une position différenciante vis-à-vis de la concurrence, au sein d'un marché existant ou à créer. La mise en œuvre des techniques marketings et commerciales n'est pas la même selon le type de marché visé.

On distingue trois types de marchés :

- **B2B**, pour Business to Business, qui désigne l'ensemble d'activités corrélées entre deux entreprises.
- **B2C**, pour Business to Consumer, qui représente l'ensemble des activités commerciales réalisées sans intermédiaire entre une entreprise et un consommateur final.
- **B2B2C**, pour Business to Business to Consumer, qui est une chaîne de commerce à laquelle participent les trois entités : une entreprise qui vend ses produits et services à une autre entreprise qui revend ces marchandises aux consommateurs finaux.

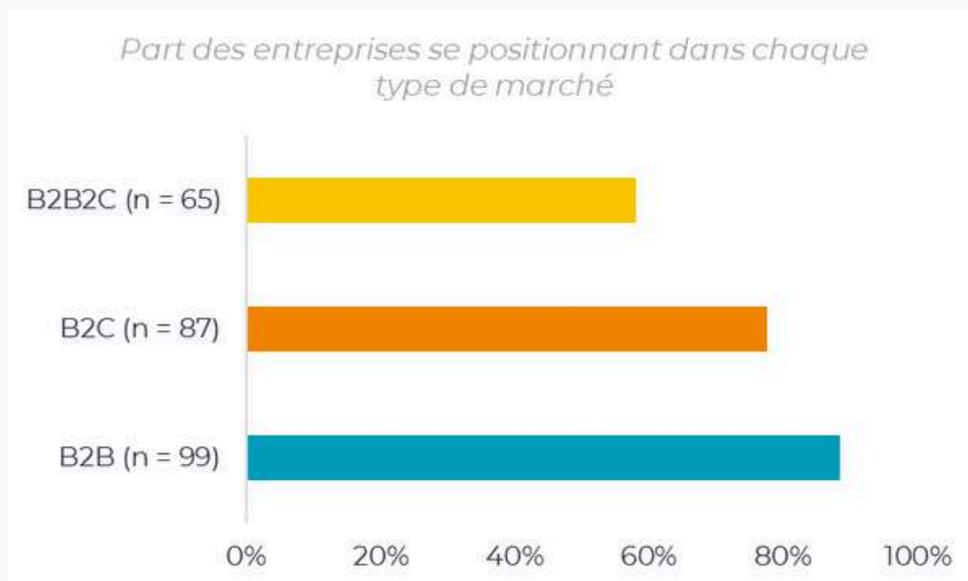


Figure 13 - Type de marché visé par les entreprises sondées

Parmi les startups sondées, presque 9 entreprises sur 10 (88%) adoptent un positionnement B2B tandis que 78% sont en contact direct avec les usagers en B2C (Figure 13). Pour le positionnement B2B, cela représente le double de la proportion observée chez les entreprises sondées lors de la précédente édition du concours en 2018 (soit 44%) et plus du triple pour le positionnement B2C (qui était alors de 23%).

58% des entreprises sondées déclarent cibler un marché mixant les deux positionnements (B2B2C).

Finalement, peu de startups aujourd'hui visent une cible unique. Nous pouvons nous demander si cela révèle un choix stratégique d'élargir la cible le plus tôt possible. Les entreprises sondées ont peut-être conscience qu'en B2C, elles sont directement confrontées à la solvabilité des clients elle-même liée aux modalités de prise en charge et de remboursement (assurance maladie et prestation de compensation du handicap par exemple). Les entreprises peuvent également être confrontées au manque d'accès à l'information sur leurs solutions par les personnes en situation de handicap et leurs prescripteurs.

TAILLE DES MARCHÉS

Les marchés ciblés par les startups ont une taille moyenne de 3,2 milliards d'euros. En revanche, près de 70% des entreprises sondées visent un marché de taille inférieure à 1 milliard d'euros (Figure 14).

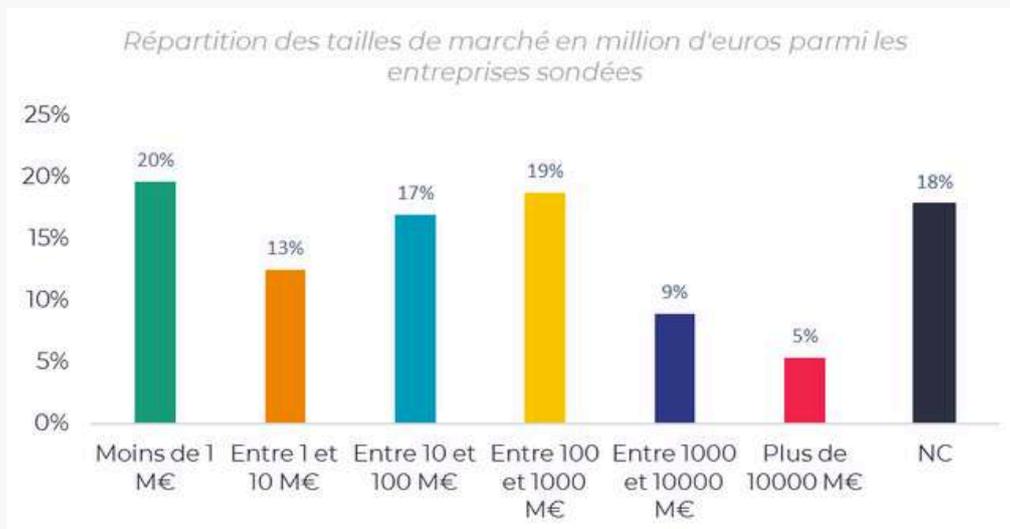


Figure 14 - Répartition des tailles de marché en million d'euros parmi les entreprises sondées

On peut également étudier l'impact des types de handicap et des domaines d'innovation sur la taille des marchés (Figure 15 et Figure 16). Les différences pour un même type de handicap proviennent sûrement des revendications des entreprises et de leur(s) population(s) cible(s) identifiées. En effet, parfois, la solution développée peut couvrir des réalités très différentes. Par exemple, un fauteuil roulant se destinera à toutes les personnes ayant des difficultés à la marche mais aussi aux personnes avec un syndrome de la queue de cheval.

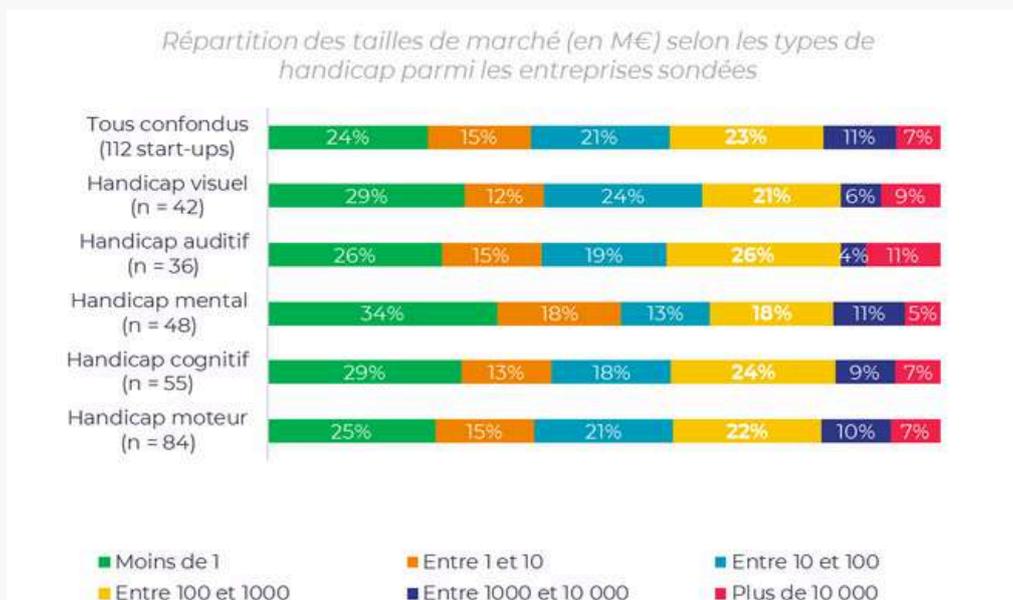


Figure 15 - Répartition des tailles de marché (en M€) selon les types de handicap.

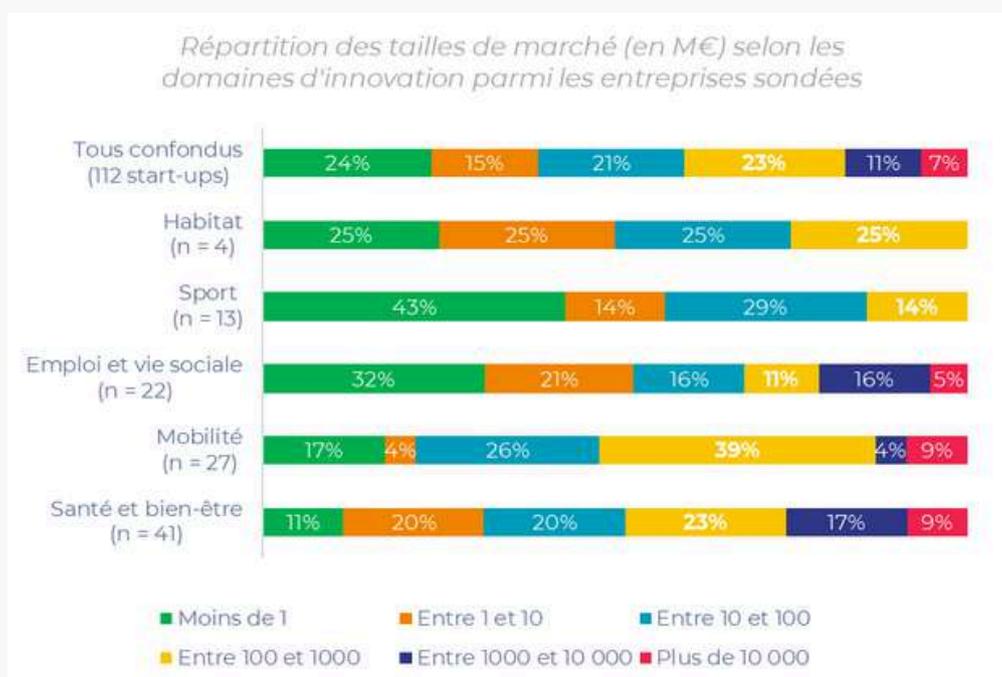


Figure 16 - Répartition des tailles de marché (en M€) selon les domaines d'innovation

Alors que le type de handicap n'a que peu d'influence sur la répartition des tailles de marché, le domaine d'innovation y joue un rôle plus important. Ainsi, près de 50% des entreprises des secteurs « mobilité » ou « santé et bien-être » visent des marchés d'une taille supérieure à 100M€, alors que ce chiffre est inférieur à 15% dans le secteur « sport ». Ce dernier secteur représente peut-être un domaine d'innovation encore jeune dans le monde du handicap. En effet, si 70% des personnes de moins de 60 ans en situation de handicap se disent intéressées par le sport, moins d'une sur deux (47%) pratique une activité sportive régulière [16].

Charlotte ALAUX

Co-fondatrice chez OMNI

"Il serait intéressant de créer une communauté collaborative entre start-ups innovant dans le domaine du handicap pour mutualiser nos réseaux d'interlocuteurs pertinents afin de faciliter l'accès à des conseils spécifiques et adaptés aux start-ups innovantes."



Omni est née de la rencontre entre Charlotte (co-fondatrice) en fauteuil roulant depuis l'âge de 4 ans et quatre ingénieurs de la D.School Paris - Mathieu, Noé, Robin et Sullivan - travaillant sur leur projet d'innovation visant à faciliter la mobilité des personnes en fauteuil roulant. Ensemble, ils développent la trottinette MyomniTrott', une solution de mobilité puissante et surtout grand public, qui favorise l'autonomie et l'inclusivité.



Quels sont vos besoins prioritaires aujourd'hui, hors financement?

Bien que les phases de conception, de dépôt brevets et de tests d'usage soient derrière nous pour le produit que nous commercialisons, les nouveaux produits à venir nécessitent une attention particulière sur ces points-là et ne vont pas tarder à nous concerner de nouveau. Le dépôt de nos brevets pour notre trottinette a représenté un budget conséquent que nous n'aurions pas pu débloquer sans le soutien financier de la Fondation Safran pour l'insertion. Concernant les volets réglementaire et de management de la qualité, qui sont des sujets complexes, nous avons du mal à trouver les interlocuteurs appropriés. C'est en échangeant avec d'autres start-ups du milieu du handicap que nous avons été mis en relation avec des potentiels accompagnateurs. La création d'un vivier commun partagé d'interlocuteurs et d'entreprises prend alors tout son sens. C'est aussi dans la philosophie d'Omni de proposer une solution la plus abordable possible et de démocratiser la mobilité pour tous. Dans cette logique-là, l'idéal serait de faire les démarches pour obtenir un remboursement de notre produit par la sécurité sociale. Mais implique de réaliser une étude clinique spécifique qui présente un gros risque puisque très coûteuse et sans garantie de résultat. Nous avons donc fait le choix de maintenir au maximum l'accessibilité financière de notre solution par les utilisateurs en misant sur des alternatives, telles que les aides régionales / départementales via les MDPH. Il faut quand même souligné ici la grande hétérogénéité des remboursements octroyés qui ne sont pas les mêmes d'une région, voire d'un département à un(e) autre. Nous explorons aussi des collaborations avec des mutuelles en avançant le fait que notre solution pourrait prévenir l'apparition des troubles musculo-squelettiques chez les utilisateurs de fauteuil roulant.

Quels ont été / sont les obstacles en termes de financement ? Comment les avez-vous surmontés?

En raison du manque de données économiques existantes en France sur le handicap, nous avons rencontré des difficultés à quantifier notre marché. Nous nous sommes finalement appuyés sur une étude allemande partagée par d'autres start-ups. Nous avons réussi à obtenir le soutien financier d'une grande diversité d'acteurs: de business angels, de clients convaincus, des partenaires corporatifs et de prêts d'honneur.

Aujourd'hui, nous finalisons cette levée de fonds.

TYPOLOGIES DE MARCHÉ

On distingue trois typologies de marché décrivant l'état et le potentiel de développement d'un marché donné :

- Les **nouveaux marchés** sont encore à un stade très préliminaire de développement. Ils sont caractérisés par un faible niveau de concurrence, une demande naissante et des opportunités d'innovation significatives. Les entreprises cherchent souvent à pénétrer ces marchés avec de nouvelles idées ou technologies révolutionnaires. Les risques sont élevés car il peut y avoir une incertitude quant à la viabilité à long terme de ces marchés.
- Les **marchés en croissance** sont des marchés où la demande pour un produit ou un service augmente rapidement. Ils sont souvent caractérisés par une concurrence accrue à mesure que de nouvelles entreprises y pénètrent pour répondre à la demande croissante. Ces marchés offrent généralement de bonnes opportunités de croissance, mais ils peuvent également être très compétitifs.
- Les **marchés matures** sont des marchés où la demande a atteint un plateau et n'augmente que très lentement, voire pas du tout. La concurrence y est souvent intense car les entreprises se disputent une part de marché limitée ou des parts de marché dans un volume global constant. Les entreprises dans ces marchés se concentrent sur la fidélisation de la clientèle, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la recherche de nouvelles opportunités de différenciation. Les marges bénéficiaires peuvent être plus stables, mais la croissance est généralement limitée.

Le choix d'opérer sur l'un ou l'autre de ces 3 marchés dépend de la stratégie de l'entreprise, de ses ressources et de ses objectifs.

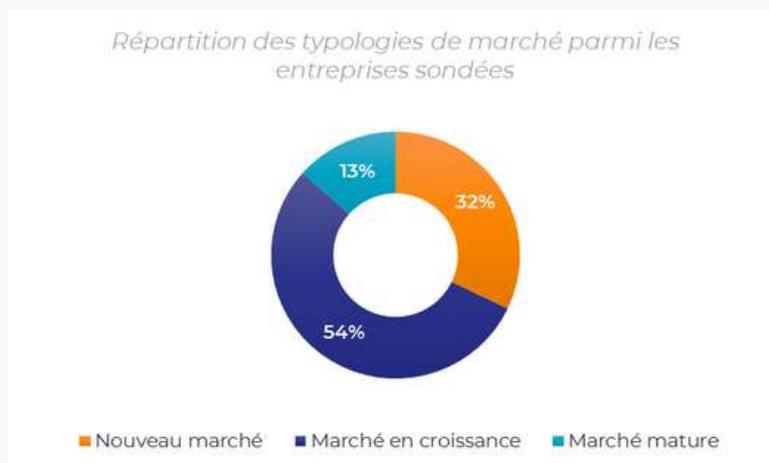


Figure 17 - Répartition des typologies de marché parmi les entreprises sondées.

Nous remarquons que plus de la moitié (54%) des entreprises sondées cherchent à maximiser leur part de marché sur des marchés en croissance, tandis qu'un tiers (32%) se tournent vers de nouveaux marchés (Figure 17).

Etant donnée la jeunesse des marchés visés pour la majorité, les startups dans le domaine du handicap se placent ainsi dans une forte dynamique d'innovation pour développer des réponses adaptées à ces nouveaux besoins.

Enfin, 13% choisissent de proposer une offre originale de produits ou de services sur des marchés déjà matures.

POINTS DE RUPTURE

On définit trois concepts clés en matière d'innovation et de développement de produits appelés points de rupture :

- **La rupture d'usage** se produit lorsque de nouveaux produits, services ou technologies transforment radicalement la manière dont les consommateurs utilisent et interagissent avec un produit existant, souvent en le rendant plus accessible, plus efficace ou plus pratique.
- **La rupture sociale/sociétale** survient lorsque des innovations influencent voire modifient les comportements, les modes de vie et les normes sociales de manière significative.
- **La rupture technologique** se produit lorsque de nouvelles avancées technologiques ou des innovations disruptives perturbent des industries entières ou créent de nouveaux marchés.

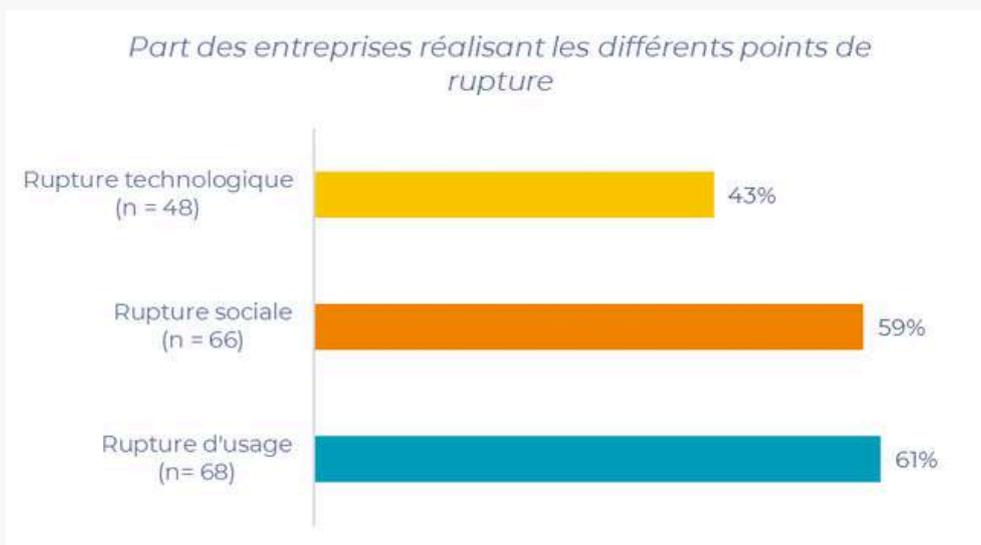


Figure 18 - Placement des entreprises sondées sur les différents points de rupture

Parmi ces trois domaines d'innovation (sociale/sociétale, technologique, et usage), **les entreprises sondées se placent surtout sur des ruptures sociales ou des ruptures d'usage** (environ 60% chacune), **contre 43% pour les ruptures technologiques** (Figure 18 ci-dessus). On peut également noter que la grande majorité des entreprises sondées (82%) se place sur plusieurs des trois catégories de rupture.

INSERTION SUR LE MARCHÉ

Réaliser une étude de marché est essentiel pour une startup notamment pour : (i) comprendre la demande du marché en identifiant les besoins et les attentes, (ii) connaître et évaluer la concurrence existante afin de déterminer comment se démarquer sur le marché, (iii) réduire les risques financiers en se basant des données, ou encore (iv) élaborer une stratégie de marketing efficace car ciblée et pertinente.

Les investisseurs étant généralement attentifs à la manière dont une entreprise comprend son marché et ses opportunités, une étude de marché solide peut renforcer la présentation d'une startup lors d'une levée de fonds.

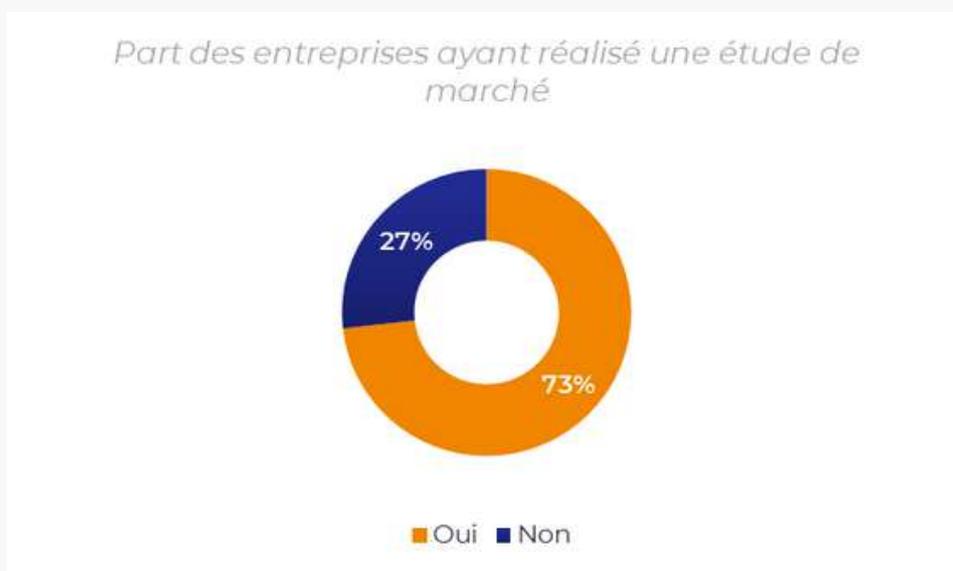


Figure 19 - Proportion des entreprises sondées ayant réalisé une étude de marché

Dans cette enquête, près des trois-quarts des entreprises sondées (73%) ont réalisé une étude de marché (Figure 19).

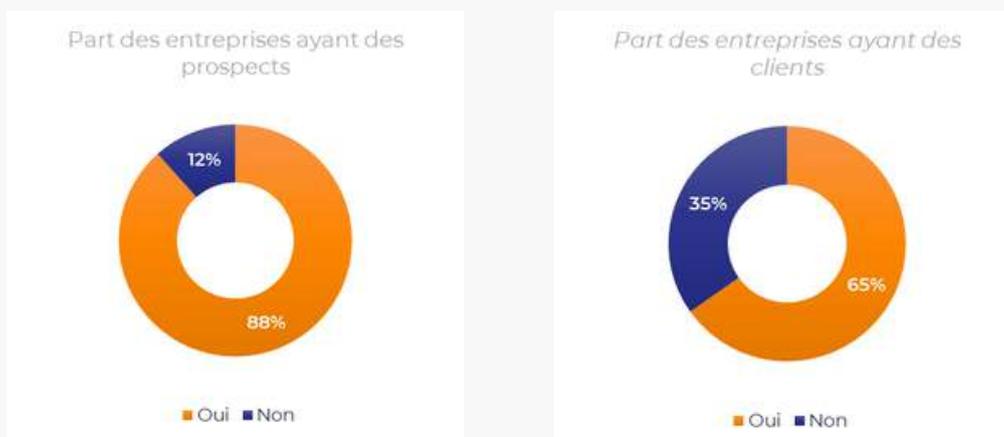


Figure 20 - Part des entreprises ayant identifié des prospects voire verrouillé des clients

De plus, une grande majorité des entreprises sondées a trouvé des prospects (88%) voire a verrouillé des clients (65%) au moment de l'enquête (Figure 20). Ces chiffres révèlent la capacité des startups à identifier leurs futurs clients, mais aussi la difficulté à concrétiser ces prospects repérés pour pénétrer le marché.

Arthur ALBA

CEO chez Streetco

"Il faudrait conjuguer contraintes législatives, avantages fiscaux ainsi qu'une sensibilisation et communication proactive pour inciter les acteurs économiques à investir dans des entreprises de la handitech"



Streetco est le premier GPS piéton collaboratif adapté aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite. Leur mission : offrir à chacun la possibilité de se déplacer librement et en sécurité dans nos villes. L'application est collaborative permettant ainsi de rejoindre la communauté pour signaler les obstacles que vous rencontrez et faciliter ainsi les déplacements de millions de personnes en France.



Quels sont vos besoins prioritaires aujourd'hui, hors financement?

Par rapport à notre produit, les besoins d'accès aux testeurs, aux utilisateurs sont permanents. Il est fondamental d'inclure les vrais usagers dans le développement du produit, tout secteur confondu et particulièrement dans le domaine du handicap pour comprendre leurs besoins réels. Nous avons intégré cette démarche de co-conception dès les premières étapes du projet, avec une implication directe auprès des associations et des bénéficiaires. Nous avons ainsi établi un réseau solide de testeurs grâce à des partenariats stratégiques comme avec l'APF France Handicap. Malgré ce réseau solide, il nous arrive de déléguer les tests utilisateurs à des structures expertes car très chronophages.

Avez-vous des besoins en termes de financement ?

Streetco est aujourd'hui une entreprise commerciale: nous avons réussi à mettre en place un business model viable qui nous permet de générer une certaine valeur. Nous sommes une équipe d'un peu plus de dix personnes. Nous avons donc réussi à recruter. Malgré tout, les besoins de financement pour notre entreprise sont permanents. Les fonds sont essentiels pour accéder aux bonnes compétences et gagner du temps dans nos activités. Malheureusement, nous sommes sur un marché où les ressources financières sont limitées. Nous rencontrons des difficultés dans la recherche de financement notamment en raison d'un manque d'intérêt général sur le sujet du handicap, lié à une méconnaissance des avantages concrets d'une politique handicap efficace. Ainsi, il y a de vraies disparités budgétaires entre les entreprises du même secteur mais ne s'adressant pas aux personnes en situation de handicap.

Comment ces obstacles pourraient être surmontés?

L'investissement des acteurs économiques, tels que les entreprises et les collectivités, dans des solutions d'accessibilité proposées par des entreprises solidaires et sociales, pourrait être stimulé, d'une part, par des contraintes législatives. Et d'autre part, par des avantages fiscaux.

Il s'agirait aussi de communiquer un maximum sur les bénéfices économiques de la diversité et de l'inclusion. Je suis convaincu que des données tangibles, récoltées via des études approfondies et soulignant les avantages mutuels pourront persuader les acteurs économiques de s'engager dans ce secteur.



BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT

La France se positionne comme un pays facilitateur pour la création d'entreprises : en 2017, près d'un français sur cinq entendait créer une entreprise dans les trois ans (soit 18 % contre 15 % aux Etats-Unis et 12 % en Irlande) [5]. Ce positionnement contraste avec le taux d'échec des startups en France. Il est fréquemment entendu que les startups représentent un taux d'échec de l'ordre de 90% (certaines estimations placent ce chiffre entre 60 et 75%), n'épargnant pas le champ du handicap. Face à ce constat, se pose la question d'un accompagnement adapté (accompagnement technique, financier, réglementaire, accès marché, etc).

La suite de l'Observatoire permet de lister plusieurs données clés pour mieux comprendre la situation, et envisager les actions à mettre en place en termes d'accompagnement pour inverser la tendance.

Entre l'idée d'un produit ou service et sa concrétisation pour accéder à un marché et le déployer commercialement, il existe de nombreuses étapes. Les startups se doivent d'être pour cela agiles et flexibles pour faire face à des difficultés, via d'éventuels pivots. La startup modifie au besoin son produit ou service ou le change complètement pour répondre à un besoin nouvellement identifié [9].

Si un tiers des startups sondées déclarent ne pas avoir mis en place de pivots au moment du sondage, la majorité d'entre elles (57%) ont vécu 1 pivot au moins depuis la création de leur startup.

Deuxième marqueur de ces cycles courts et de l'agilité de ces structures, 50% des startups ont mis en place une démarche d'amélioration du Time To Market afin de raccourcir le temps de mise sur le marché et de devancer les concurrents.

Ce changement de stratégie se traduit logiquement par :

- Un **besoin d'accompagnement** pour pivoter au bon moment, et accompagner globalement les changements pour y parvenir (définition des usages, des cibles clients, positionnement par rapport à la concurrence, évaluation/expérimentation, etc.).
- Un **besoin de financement** en conséquence quand il s'agit de relancer un nouveau cycle.

AVANCEMENT DANS LA CONCEPTION

L'avancement dans la conception d'un produit passe par plusieurs étapes essentielles. Tout commence par une idée, une vision initiale du produit. Ensuite, un prototype est développé pour donner vie à cette idée et permettant de tester les concepts et les fonctionnalités de base. C'est au stade suivant, la phase de « preuve de concept » (ou POC pour Proof Of Concept) que l'on vérifie si le produit est réalisable et viable sur le plan technique, financier et opérationnel. Une fois la preuve de concept validée, le produit passe en phase de développement pour devenir un produit fini. Cela implique de concevoir, fabriquer et tester le produit pour qu'il réponde aux normes de qualité et aux exigences du marché. L'itération et l'amélioration continue sont souvent nécessaires tout au long de ce processus pour aboutir à un produit fini qualitatif prêt à être commercialisé.

Comme vu précédemment, les startups répondantes sont jeunes. Aussi, **si plus de la moitié (54%) des startups sondées ont leur produit fini, près d'un tiers (31%) en sont au stade du prototype** (Figure 21). Cette proportion importante peut être liée au contexte du sourcing des entreprises sondées. En effet, les startups répondantes participent au concours « Startup & Handicaps » car elles ont besoin d'argent pour finir le développement de leur produit et le mettre sur le marché.

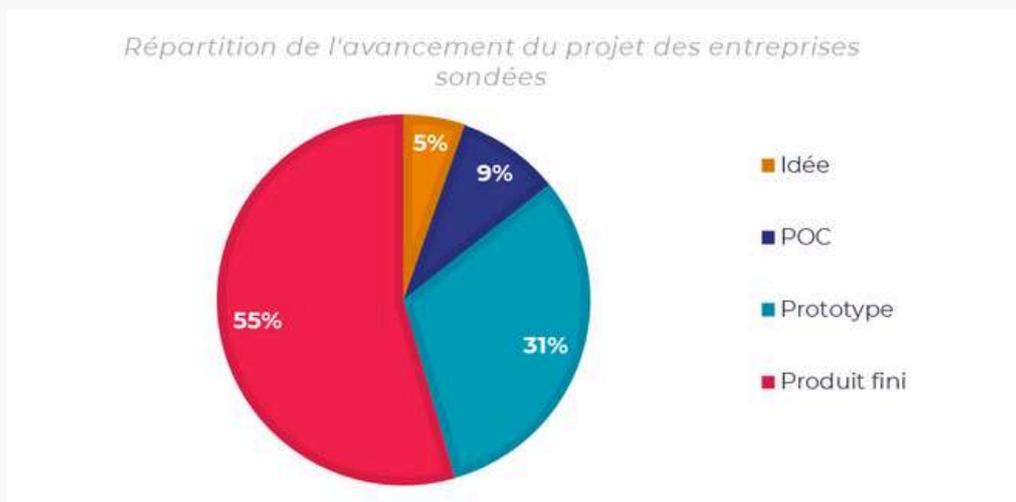


Figure 21 - Etat d'avancement de la conception des entreprises sondées

DÉPÔT DE BREVET

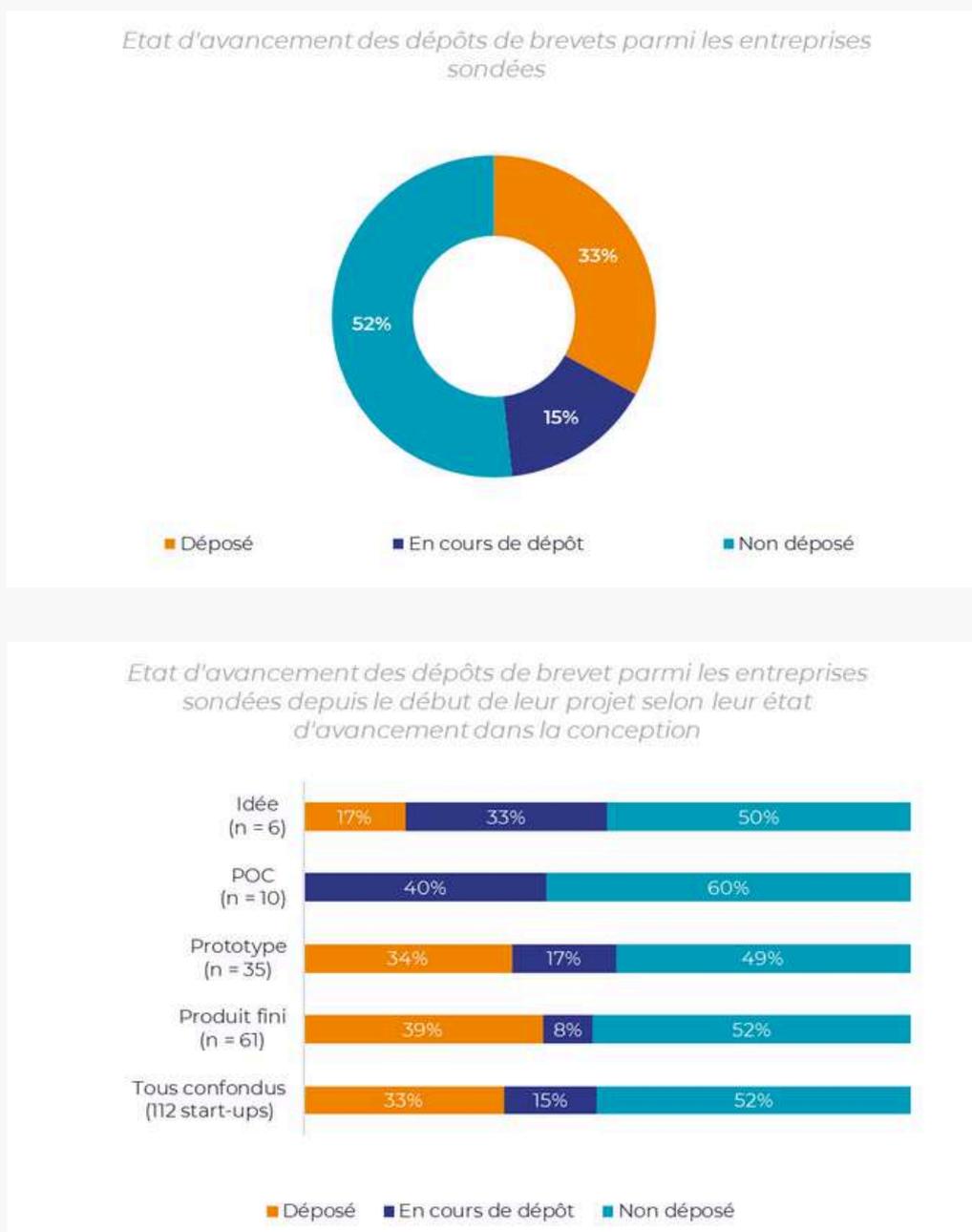


Figure 22 - Etat d'avancement des dépôts de brevets parmi les entreprises sondées et selon l'état d'avancement de leur conception

Près de la moitié des entreprises sondées n'ont pas encore déposé de brevets, et ce quel que soit l'avancement dans la conception du produit (Figure 22). C'est cependant moins qu'en 2018 où 80% des startups répondantes n'avaient pas déposé de brevet mais où 58% comptaient le faire.

Ces nouveaux chiffres reflètent la conscience des startups de la sécurité apportée par les brevets, notamment d'un point de vue financier. Une étude de l'Office européen des brevets (OEB) et de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) en février 2021 a d'ailleurs établi un lien étroit entre détention de droits de propriété industrielle et performances économiques d'une entreprise [15]. Elle révèle que plus une entreprise a un portefeuille de droits de propriété industrielle solide, plus son chiffre d'affaires par salarié est élevé. Ce constat est encore plus marqué pour les petites et moyennes entreprises (PME).

TESTS D'USAGE

Plus de 80% des entreprises sondées ont effectué des tests d'usage tout stade d'avancement de conception confondu (Figure 23). Cette proportion monte à 91% pour les entreprises étant au stade du prototype ou du produit fini.

Un tiers (33%) des startups dont le produit est au stade d'idée ont déjà rencontrés des futurs utilisateurs et ce chiffre grimpe à 70% pour celles au stade POC.

Ces chiffres démontrent le besoin et la volonté d'inclure l'utilisateur le plus tôt possible dans les phases de conception. Les startups dans le domaine du handicap semblent fortement s'appuyer sur les retours utilisateurs pour orienter leur conception, et cela le plus tôt possible dans leur projet. Il est donc important qu'elles soient accompagnées en ce sens financièrement, méthodologiquement et par un accès facilité à des réseaux d'utilisateurs et d'experts.

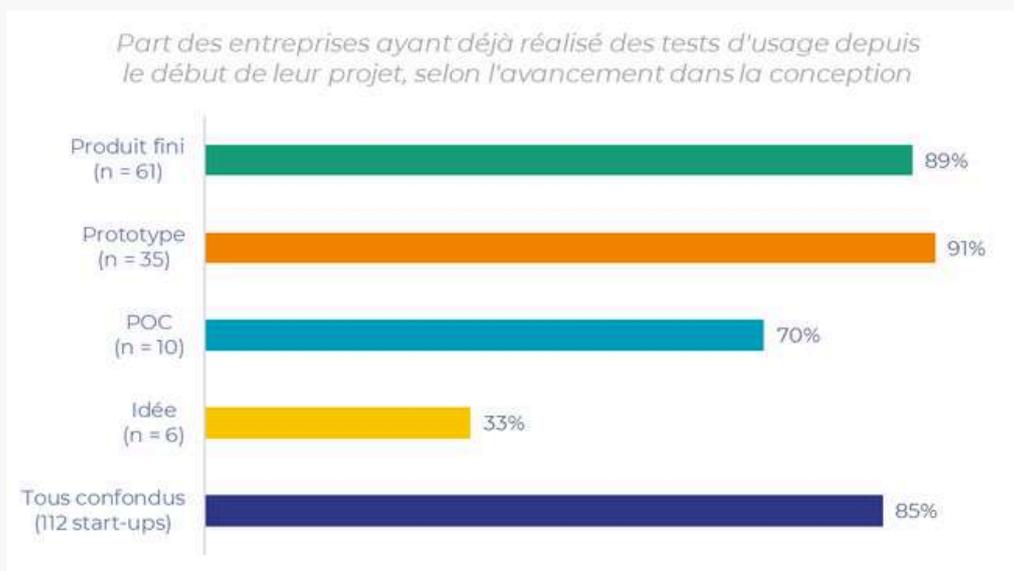


Figure 23 - Part des entreprises ayant réalisé un plan de gestion des risques selon l'état d'avancement de la conception

Sarah MOUGHARBEL

CO-CEO et co-fondatrice chez WYES

“Notre principal défi est de toujours veiller à trouver le bon timing, que ce soit dans le développement technologique, la certification médicale ou la recherche de financements.”



Sarah, Pierre et Maxime ont lancé Wyes en mêlant leurs compétences scientifiques aux valeurs humaines qu'ils partagent, afin de permettre aux personnes paralysées de retrouver la capacité de communiquer. Ils développent une solution d'aide à la communication et à l'autonomie pour les personnes en situation de handicap : leurs lunettes connectées Wyes First permettent en effet de communiquer simplement avec les yeux grâce à une technologie innovante et développée en co-conception avec ses bénéficiaires.



Quels sont vos besoins prioritaires aujourd'hui, hors financement ?

Aujourd'hui nos besoins prioritaires concernent la veille réglementaire afin de répondre aux normes médicales en constante évolution.

La certification dispositif médical (DM) est désormais un objectif et un impératif pour nous. En effet, actuellement notre version commercialisée depuis mars 2023 est vendue en tant qu'aide à la communication et n'a pas le statut DM. Mais nous visons d'autres usages tels que l'utilisation des lunettes dans les structures médicales publiques (comme les hôpitaux) ou privées et même pour le pilotage de fauteuils électriques. Ces conditions d'usage soulèvent des enjeux de sécurité cruciaux, marquant une transition significative dans notre parcours. La partie hardware de la version sur le marché est en grande partie conforme aux exigences du Règlement relatif aux DM mais des ajustements logiciels sont nécessaires.

Parallèlement nous avons aussi toujours ce besoin de faire des tests d'usage. C'est dans notre ADN de co-concevoir notre produit avec les futurs utilisateurs.

Dans votre parcours en tant que start-up : quels ont été / sont les obstacles en termes de financement ?

Le principal obstacle réside dans le timing pour les demandes de financement. Il s'agit de trouver un compromis délicat entre le stade d'avancement du projet et les opportunités de financement. Nous avons par exemple connu des retards de développement qui ont impacté nos démarches de levée de fonds. Mais nous voulions atteindre un certain nombre d'objectifs avant d'en faire une vraie pour mieux valoriser l'entreprise. C'est chose faite et nous prévoyons une levée de fonds pour début 2024.

Rencontrez-vous des difficultés à trouver des partenaires financiers par vous-mêmes ?

J'admets que cela demande beaucoup de temps, d'énergie et ce n'est pas toujours compatible avec les priorités du moment. Mais nous y arrivons. Et quand la recherche de partenariats aboutit, c'est tellement gratifiant. Nous sommes fiers d'être partenaires des différents acteurs cruciaux du secteur. Cela nous donne du cachet d'une part et d'autre part, nous tissons avec eux des liens précieux pour la suite. De belles mises en relations ont aussi été possibles car au programme « Club Entreprises » de la filière Start-ups & Handicap.

PLAN DE GESTION DES RISQUES

Un plan de gestion des risques est un outil essentiel pour assurer la durabilité et le succès d'une startup en identifiant, évaluant et gérant de manière proactive les risques potentiels qui pourraient entraver son développement.

Bien qu'elle puisse faire gagner du temps en étant faite le plus en amont possible, cette étape est souvent négligée dans les premiers temps de la conception. Cela peut être dû à un manque de ressources humaines en interne. Cette étape peut également faire peur, les modèles d'analyse de risques existants étant souvent complexes. Ou encore elle peut davantage être considérée comme accessoire et administrative et donc non prioritaire.

Parmi les startups répondantes à l'enquête, **moins de la moitié (45%) des entreprises ont un plan de gestion des risques** ; et ce quel que soit l'avancement dans la conception du produit. Même au stade de produit fini, cette proportion concerne à peine plus de la moitié des entreprises (51%) (Figure 24).

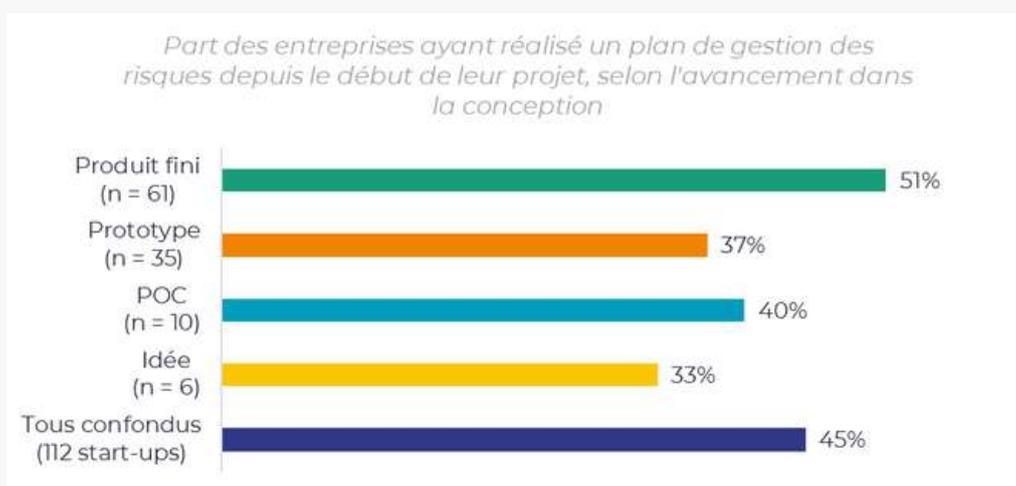


Figure 24 - Part des entreprises sondées ayant réalisé un plan de gestion des risques, selon l'état d'avancement de la conception

De plus, outre pour sa contribution à la prise de décision éclairée, un plan de gestion des risques est demandé dans certains secteurs pour se conformer aux exigences légales et réglementaires.

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Une veille réglementaire tardive peut avoir des conséquences nuisibles pour une startup, allant de retards et de coûts supplémentaires à des risques juridiques et à des dommages à la réputation. Il est essentiel d'intégrer la veille réglementaire dès le début du processus de développement pour minimiser ces risques et optimiser la conformité du produit.

Ici aussi, **moins de la moitié des entreprises ont effectué une veille réglementaire tout stade d'avancement confondu**, avec tout de même un pic à 60% pour les entreprises ayant finalisé la conception (Figure 25).

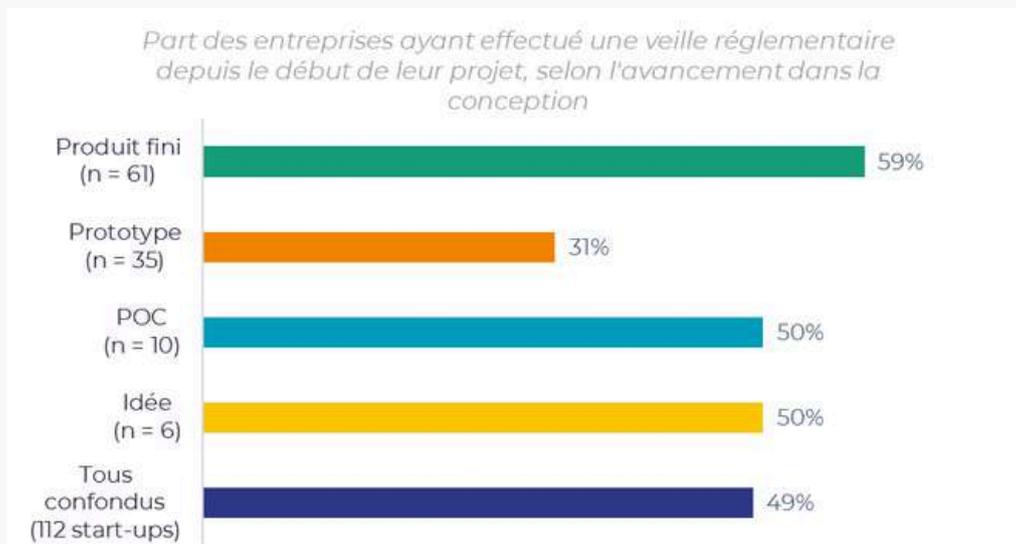


Figure 25 - Part des entreprises ayant effectué une veille réglementaire selon l'avancement dans la conception

Il faut garder en tête que les entreprises répondantes sont pour en grande majorité de jeunes startups à petits effectifs. Avoir une personne chargée de la partie réglementaire est souvent un luxe qu'elles ne peuvent s'offrir qu'après une ou plusieurs levées de fonds. Aussi, avant d'internaliser cette activité, elles se font généralement accompagner sur ce volet via des formations, prestations d'accompagnement partiel ou complet, etc.

DISPOSITIFS MÉDICAUX ET ÉTUDES CLINIQUES

Dans le secteur du handicap, il est important de prendre en compte la finalité des solutions proposées et de bien réfléchir à la revendication que l'on fait du produit. Cela déterminera si cette solution répond à la définition de « dispositif médical » (DM) et devra donc satisfaire les exigences réglementaires applicables découlant de ce statut et de sa classe de risque.

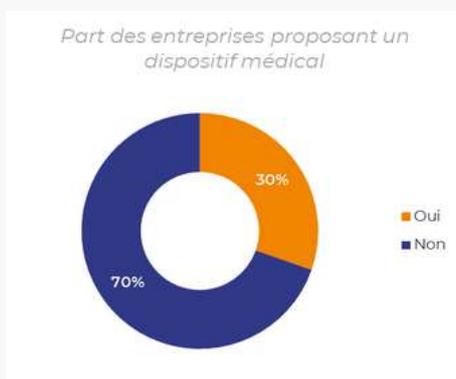


Figure 26 - Part des entreprises sondées ayant identifié proposer un dispositif médical

Parmi les entreprises ayant répondu à l'enquête, **près d'un tiers (30%) proposent un dispositif médical** d'après leur(s) revendication(s) (Figure 26).

Elles doivent donc respecter, entre autres, le règlement européen relatif aux DM (RDM UE 2017/745) qui impose le respect de différentes exigences et prévoit l'apposition du marquage CE. Il impose notamment d'apporter la preuve de la sécurité et de la performance de la solution à travers une évaluation clinique, pouvant nécessiter une investigation clinique (ou étude clinique), avant de mettre leur produit sur le marché.

Ainsi, parmi toutes les entreprises sondées, 23% ont réalisé des études cliniques ; **cette proportion ne monte qu'à 41% si l'on se concentre sur les entreprises proposant un dispositif médical** (Figure 27).

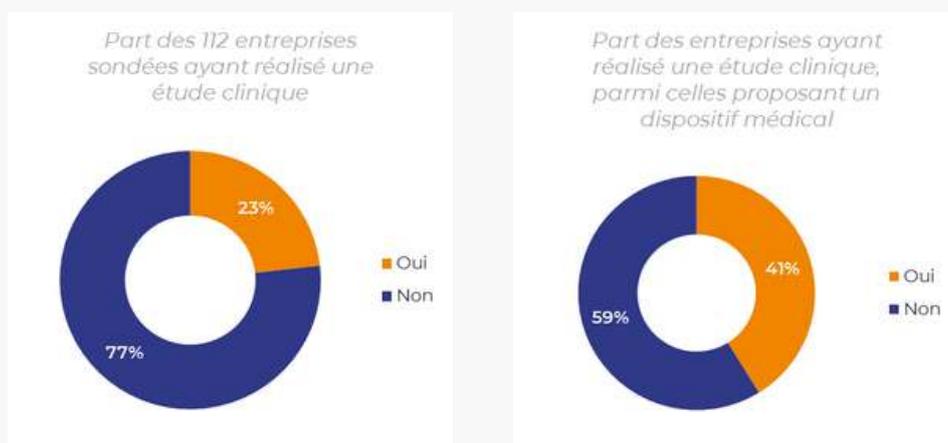


Figure 27 - Part des entreprises sondées ayant réalisé une étude clinique, parmi les 112 startups sondées (à gauche) et parmi celles proposant un dispositif médical (à droite)

Cela peut s'expliquer par le fait que les études cliniques sont des étapes lourdes financièrement et administrativement. Elles sont donc parfois intégrées le plus tard possible dans le processus de développement pour ne pas les multiplier en réfléchissant bien à la stratégie en amont ou dans l'attente d'une levée de fonds.

On peut d'ailleurs étudier plus précisément à quelle étape du processus de conception interviennent les études cliniques (Figure 28). Dans le cas des entreprises proposant un dispositif médical, 10% de celles qui en sont à l'étape du prototype ont réalisé une étude clinique, **cette proportion monte à 59% dans le cas des entreprises ayant finalisé leur production.**

La réalisation d'étude clinique demeure donc un besoin important pour les startups concernées.

Enfin, on peut également noter que 15% des entreprises ne proposant pas de dispositifs médicaux ont tout de même réalisé des études cliniques.

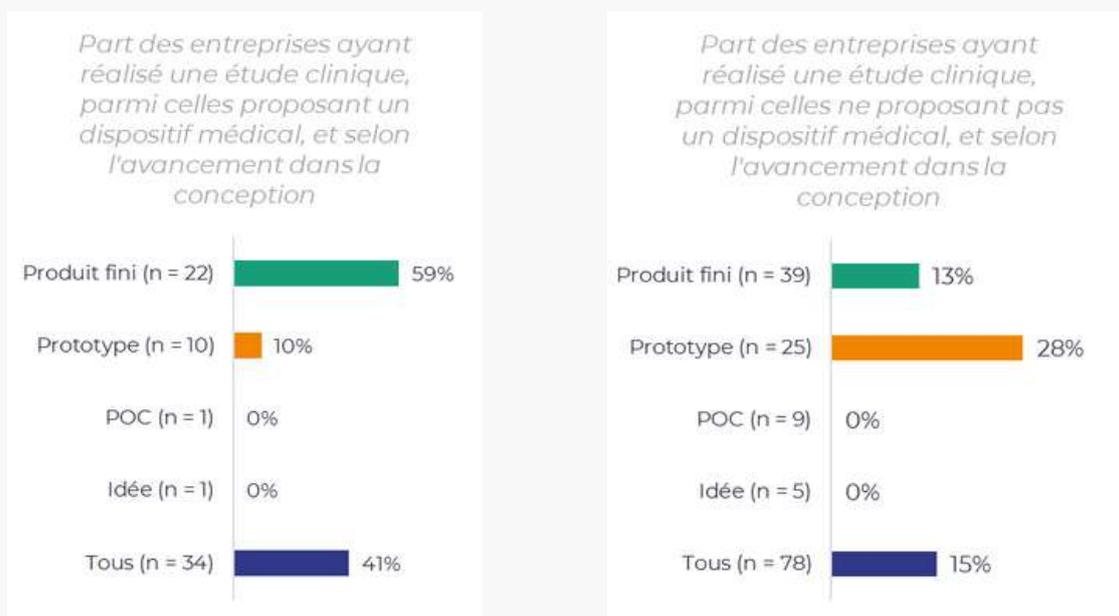


Figure 28 - Part des entreprises sondées ayant réalisé une étude clinique selon l'état d'avancement de la conception, parmi celles qui proposent un dispositif médical DM (à gauche) et celles dont le produit n'est pas un DM (à droite).

MANIFESTE

**Les Startups se
manifestent**



1ère proposition

Remboursement

Améliorer et accélérer les modalités de remboursement des aides techniques/ produits pour les personnes en situation de handicap et donc en ricochet la trésorerie des startups du handicap qui vendent ces solutions innovantes.



CONSTATS

- Décision non harmonisée (opacité et taux de remboursement différent d'une MDPH à l'autre). Certaines solutions sont éligibles à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour autant certaines MDPH répondent négativement.
- Difficulté des MDPH à identifier quels produits correspondent à tels ou tels codes de la norme 9999 :2016 qui classe les produits d'assistance
- Délai de réponse trop long (parfois 8 à 12 mois) pour l'accord d'un remboursement à la fois pour la personne en situation de handicap et pour une startup innovante dans le champ du handicap
- Pas de financement pour les aides à destination des loisirs des personnes en situation de handicap (sport & handicap)
- Liste LPPR : Certaines innovations ne rentrent dans aucune case (LPPR) : exemple un fauteuil roulant avec 2 roues et non 4 roues.

PISTES DE SOLUTION

- Proposer un processus de décision commun (défini au niveau national) à toutes les MDPH pour harmoniser les décisions (critères d'attribution de la PCH aide technique par exemple)
- Etablir une liste exhaustive très claire et détaillée répertoriant les produits correspondant à tel ou tel code au moins au niveau national, liste qui pourra être utilisée par les MDPH ou proposer une classification par niveau de handicap et avoir pour chaque personne en situation de handicap une grille qui lui indique selon son handicap les aides financières et techniques auxquelles elle a droit
- Proposer aux MDPH un système de location/abonnement à une innovation (c'est à dire un produit pas encore sur le marché ou marqué CE par exemple)
- Avoir un seul interlocuteur MDPH dont la décision pourrait être reconnue par les autres MDPH (principe de reconnaissance mutuelle) (cela éviterait aux startups de devoir prendre leur bâton de pèlerin) ou centraliser au niveau national l'octroi de ces aides pour harmoniser les prises de décisions
- Créer des modalités de prise en charge des aides techniques pour le sport/loisirs

2ème Proposition

Réglementation

Avoir de la visibilité sur les évolutions de la réglementation en amont de la publication des textes réglementaires et sur les autres décisions pouvant impacter la filière



CONSTATS

- Révision en cours de la réglementation sur les aides techniques/ réforme à venir : seules les grandes entreprises qui proposent des fauteuils roulants sont associées aux discussions mais pas les startups, or cela va peut-être impacter les développements R&D à mener (ex études cliniques).
- Les ergothérapeutes peuvent prescrire des aides techniques : l'article 1 de l'arrêté du 12 juin 2023 relatif aux conditions de prescriptions des DM et aides techniques par les ergothérapeutes liste les aides techniques concernées mais celles-ci sont au final limitées en nombre en comparaison du nombre des aides techniques citées dans la norme ISO 9999 : 2016
- Fin programmée des accords agréés après 9 ans (règle des 6% de travailleurs handicapés, si non respectée l'entreprise devait payer à Agefiph une taxe et financer des actions de sensibilisation) : risque de manque à gagner pour les entreprises qui réalisaient des sensibilisations

PISTES DE SOLUTION

- **Associer des représentants des startups dans la co-construction ou dans les discussions sur l'évolution de textes réglementaires ou réformes à venir**, au même titre que les gros acteurs du marché ou à minima les informer en amont de toute évolution à venir avant la publication
- Utiliser la liste exhaustive de la norme ISO 9999 : 2016 regroupant tous les types de produits d'assistance pour les ajouter à l'arrêté du 12 juin 2023.

3ème Proposition

Financement

Améliorer le financement des startups de la filière handicap (fonds propres et financement de leur R&D)



CONSTATS

- Frilosité des investisseurs (plafond de verre vécu par les startups du handicap car marché considéré de niche, sans prise en compte des économies que peuvent générer les innovations)
- Difficulté à financer certaines phases de R&D notamment les études cliniques
- Dispositifs de financement tels que le forfait innovation, difficiles à obtenir
- L'agrément ESUS n'apporte pas suffisamment de valeur ajoutée aux entreprises labellisées alors que l'impact social ++

PISTES DE SOLUTION

- Encourager l'Etat à faire émerger une filière stratégique sur le sujet de l'autonomie qui pourrait attirer les investisseurs et qui permettrait à l'Etat de générer des économies
- Appui de l'Etat à la mise en place de davantage de fonds à impacts et actions à avoir auprès de ces fonds à impacts : pédagogie attendue de la part de l'Etat
- Améliorer/faciliter l'accès au forfait innovation ou à l'accès précoce au remboursement pour les solutions dans le champ de handicap ou mettre en place des AAPs dédiés pour les acteurs dans le champ du handicap
- Accélérer le remboursement octroyé par les MDPH et donc le paiement des solutions aux startups (cf 1ère proposition)
- L'agrément ESUS devrait avoir une vraie valeur ajoutée et apporter un avantage aux entreprises agréées par rapport aux entreprises classiques dans les aides à l'innovation (bonus)

4ème proposition

Information sur les innovations

Améliorer l'accès à l'information (notamment sur les innovations) aux professionnels et personnes en situation de handicap



CONSTATS

- Les professionnels de santé et membres des MDPH sont insuffisamment informés des innovations, des aides techniques qui sortent sur le marché
- Les professionnels de santé sont insuffisamment formés aux aides techniques et insuffisamment sensibilisés à l'innovation
- Les patients ne savent pas où trouver l'information sur les aides techniques dont ils ont besoin. Ils ne savent pas toujours à quoi ils ont droit et quand déposer une demande et à quel guichet le faire (ex patient non informé que les lunettes sont remboursées à 75 % et qu'il a 6 mois pour déposer une demande)
- Pas assez de lieux pour faire connaître et essayer les aides commercialisées :
- Existence uniquement de 4 à 5 centres d'essais de proximité en France mis en place par l'AFM Téléthon pour permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'une consultation des membres supérieurs et de tester en étant accompagnés par le corps médical avant de les acheter toutes les aides commercialisées.
- Seulement 6 centres AACTA sur les aides à la communication

PISTES DE SOLUTION

- Avoir l'appui des pouvoirs publics dans la diffusion des innovations
- Rendre obligatoire les formations des professionnels de santé (formation initiale et continue).
- Accroître la diffusion des innovations vers les professionnels de santé et les personnes concernées[Ui2] via un showroom mobile et démultiplier les actions d'animation à l'instar des Petits Dej' de l'Innovation porté par le CoWork'HIT
- Mettre en place dans chaque département un centre de référence avec un parc de matériel et du personnel dédié et formé afin que davantage de personnes puissent venir essayer les aides techniques correspondant à leur(s) besoin(s) et handicap(s)[Ui3]
- Proposer un label pour la filière Handitech, qui prouve une vraie démarche de co-conception répondant à un vrai besoin (démarche engagée par La Handitech)
- Être associé au travail de la Caisse des dépôts sur la plateforme en cours de réalisation

5ème proposition

Une Filière handicap écoresponsable

Contribuer à l'émergence d'une filière handicap innovante et écoresponsable



CONTEXTE

- Il est urgent aujourd'hui de prendre en compte le cycle de vie des DM, leur réparation et leur remise à neuf dans un but environnemental et social (en améliorant ainsi l'accès à ces aides reconditionnées)
- Il n'existe pas de cadre spécifiant les exigences à respecter pour effectuer la remise à neuf de ce type de produit et les acteurs impliqués (partie limitée dans le règlement MDR 2017/745), ni de cadre réglementaire sur le reconditionnement des aides techniques (CPAM)

PISTES DE SOLUTION

- Définir un cadre (règlement, norme, Guidelines) spécifique à chaque type d'aide.
- Echanger avec les parties-prenantes (CPAM, Départements...) et mettre en place une coordination nationale et locale en s'appuyant sur le réseau ENVIE AUTONOMIE par exemple pour faciliter et généraliser la réutilisation de produits

RÉFÉRENCES



- 1. Communiqué du Gouvernement « Annonce des Lauréats de l'action Territoires d'innovation ». 13/09/2019. Site : <https://www.gouvernement.fr/partage/11142-annonce-des-laureats-de-l-action-territoires-d-innovation>
- 2. Revue de presse Lorient Agglomération. 13/09/2019. Site : <https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/toutes-les-actualites/actualite/news/projet-handicap-innovation-territoire-hit/>
- 3. Rapport de filière Syntec Numérique « Consolider la filière #Handitech pour mieux servir et accompagner les personnes en situation de handicap dans les usages numériques, vers une stratégie nationale pour les aides techniques numériques ». 01/2018. Site : <https://syntec-numerique.fr/actu-informatique/Handitech-filiere-structurer-developper>
- 4. Des aides techniques pour l'autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées : Une réforme structurelle indispensable, P. Denormandie, et C. Chevalier, Rapport pour le compte du Ministère des Solidarités et de la Santé et du Secrétariat d'Etat Chargé des Personnes Handicapées, octobre 2020
- 5. Compaore, A., Guillot, S., Lemoine, C., Serrié, E. & Vanesse, A. (2023). Handicap & Innovation, l'union fait la force !. *Entreprendre & Innover*, 55, 40-52. <https://doi.org/10.3917/entin.055.0040>
- 6. Etablissements et services pour personnes handicapées : offre et besoins, modalités de financement. L. Vachey ; F. Varnier ; A. Jeannet ; A. Auburtin. Octobre 2012. Site : <https://www.vie-publique.fr/rapport/32841-etablissements-et-services-pour-personnes-handicapees-offre-et-besoins>
- 7. Handitech Trophy. 2023. Site : <https://www.Handitech-trophy.fr/precedentes-editions/>
- 8. La Handitech en plein essor. 03/2021. Site : <https://www.fidealis.com/innovations/Handitech-plein-essor/>
- 9. Les chiffres clés 2021 des startups de la French Tech. 24/02/2022. Site : <https://numeum.fr/actu-informatique/retrouvez-les-chiffres-cles-2021-des-startups-de-la-french-tech>
- 10. En France, les startups sont à l'origine de plus d'un million d'emplois directs et indirects. Radio France - Philippe Duport. 06/2023. Site : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/c-est-mon-boulot/en-france-les-start-up-sont-a-l-origine-de-plus-d-un-million-d-emplois-directs-et-indirects_5919293.html
- 11. Observatoire de l'emploi et du handicap. Handicap et emploi, des chiffres pour comprendre. AGEFIPH. 10/2022. Site : https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2022-10/Agefiph_emploi-et-chomage-PSH_Infographie_-2022-10.pdf
- 12. Les startups françaises continuent de se développer malgré un contexte économique préoccupant. BPI France. 10/2023. Site: <https://bigmedia.bpifrance.fr/etudes/les-startups-francaises-continuent-de-se-developper-malgre-un-contexte-economique-preoccupant>

- 13. Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, Organisation Mondiale de la Santé. 2001. Site : <http://www.who.int/classifications/icf/wha-fr.pdf>
- 14. Répartition des types de handicaps parmi la population en situation de handicap. 2015. Site : https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2019-08/AGEFIPH-DEPLIANT-Quest-ce-que-le-handicap_WEB-personnalisable_0.pdf
- 15. Etude et Résultats. Marie Rey – DREES. Février 2023 n°1254. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/ER1254MAJ1002.pdf>
- 16. Pratique sportive des personnes en situation de handicap. Communiqué de presse de la Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. 05/2023. Site : <https://www.sports.gouv.fr/pratique-sportive-des-personnes-en-situation-de-handicap-1892>
- 17. Droits de propriété intellectuelle (DPI) : des avantages économiques, en particulier pour les petites entreprises. Communiqué de presse de l'OEB et de l'EUIPO. 02/2021. Site : https://euipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/reports.pdf
- 18. France 2030 : La « French AgriTech », au service de l'innovation agricole. 09/2021. Site : <https://www.gouvernement.fr/actualite/la-french-agritech-au-service-de-l-innovation-agricole>
- 19. Retrouvez les chiffres clés 2021 des startups de la French Tech. Numeum. 02/2022. Site : <https://numeum.fr/actu-informatique/retrouvez-les-chiffres-cles-2021-des-startups-de-la-french-tech>
- 20. Bilan 2023 de la Startup Nation : emploi, financement, secteurs, régions... Numeum. 02/2024. Site : <https://numeum.fr/actu-informatique/bilan-2023-de-la-startup-nation-emploi-financement-secteurs-regions>
- 21. Des inégalités d'accès aux inégalités de succès : enquête sur les fondateurs et fondatrices de start-up. Marion Flécher. Travail et Emploi N° 159, 2019. Communiqué du Gouvernement « Annonce des Lauréats de l'action Territoires d'innovation ». 13/09/2019. Site : <https://www.gouvernement.fr/partage/11142-annonce-des-laureats-de-l-action-territoires-d-innovation-fr.pdf>

ANNEXES



STARTUPS RÉPONDANT À L'ÉTUDE

A

Air magnetic
Algesika
Allyane
Arte application recherches techniques evolutives
Aurore DANDOY
Autonomad Mobility by SOLMOB

B

BAO PAO
Basma Frangieh
Breizh EATT Up'intérîm
Bright Ideas

C

Catherine CREPIN
Cindy FABBRICELLI
Corpus Solutions
C2Care
Concept'éduc

D

DEXTRAIN
Driftworld
DataVision
Deneo

E

E-Nable France
EQTAS.E
EKINNOX
EcoTech Innovations
EFELYA

F

Fabienne LE ROMANSER
FACIL'iti
FEELOBJECT
FutureTech Labs

G

GEMA
Gilles Bargoin
Global Marketplace
GYROLIFT

H

HANDI EXCELLER
Handieasy
Help'in
HIPPY MEDTEC SYSTEMS
H'ability

I

Ideance
Imagin-VR
Inclusiv'Events (SAS ESS)

J

JIB SMART HOME
JOBBIES
Junito
Jennifer Attanasio
JF DEVELOPPEMENT

K

KAHINES CONCEPT
KELIDEAL

L

La Biscuiterie HANDI-GASPI
La Bretagne en velo
La fraise Corp
La Pelle Tenace
Les Dépareillés
Les désordinateurs communicant
Ludenvi (Famille Multimedia Services)

M

Makergo / APF France Handicap
Marie Cervera
MIAGGO
Miroir 360
Molokoi Innovation
M.U. Mobile Utile

N

Nomad
Notaboo Solutions

O

Olivia Watinne
OrCam
O-KIDIA
OVAOM

P

PARTICIPEO
PLAYMOOVIN'
ProAdapt
Psych-Autonomia
PumpedUp

R

Reflextime

S

SAGESSE-Technologies
Scribe Santé
SMART MACADAM
SOPHIE ERNESTO
sPrinth
START REHAB
Streetco

T

TACTILAPTIC SYSTEM
Ti Nov
Touch2See
Toolib
Trustis

U

U31
UNIMOTION

V

Vanessa Chassy
VeebyA
VéloVal
VENT D'IDEES
Virtygens

W

WHEEL-E
William Bourgeois
Wyes



CoWork'HIT

CoWork'HIT

CMRRF de Kerpape

BP 78, 56275 Plœmeur cedex

Tél : +33 (0)2 97 82 65 91

contact@coworkhit.com

www.coworkhit.com